

CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE



**SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
DU TERRITOIRE (SRADDT)**

**« AQUITAINE HORIZON 2020 »**

**UNE AMBITION PARTAGEE**

---

**CHARTRE**

REGION  
  
AQUITAINE

## **SOMMAIRE**

---

<b>I – UNE AMBITION PARTAGEE</b>	<b>3</b>
<b>II – LES VALEURS ET LES PRINCIPES DU PROJET DE REGION</b>	<b>5</b>
<b>III – LA CONCERTATION</b>	<b>8</b>
<b>IV – QUELS ENJEUX POUR L’AQUITAINE DE 2020 ?</b>	<b>14</b>
<b>V- UN SCENARIO FEDERATEUR ET VOLONTARISTE</b>	<b>32</b>
<b>VI – LES 5 DEFIS AQUITAINS A 2020</b>	<b>37</b>
<b>VII – EVALUER ET ASSURER LE SUIVI PARTICIPATIF</b>	<b>53</b>

**CONTACT : DELEGATION PLAN – PROSPECTIVE - EVALUATION**

**Tél : 05.57.57.80.44 – Fax : 05.56.56.38.48**

# I - UNE AMBITION PARTAGÉE

---

*Par Alain Rousset, Président du Conseil Régional*

Choisir délibérément de s'inscrire dans l'avenir pour permettre un aménagement, un développement durable de l'Aquitaine à l'horizon 2020 est un acte engagé, mûri et partagé. Tisser les grandes lignes de ce que nous voulons pour les 15 prochaines années témoigne d'une volonté de penser, d'anticiper et de donner de l'ouverture à l'action publique régionale qui se construit dès aujourd'hui pour le futur de notre région et celui de nos enfants.

Nous sommes, en effet, confrontés depuis plusieurs décennies à des mutations, des évolutions rapides, notamment dans les domaines de l'économie ou des technologies de l'information et de la communication, sur lesquels, parfois, nous n'avons que très peu de prise. La région apparaît aujourd'hui comme l'échelon le plus apte pour répondre à la fois à ces enjeux globaux et aux problématiques locales. Elaborer un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, c'est ainsi tenter, dans un tel contexte, d'affirmer et d'être maître de nos choix afin de ne pas subir les événements parce que nous n'aurons pas suffisamment regardé devant nous.

L'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire passe tout d'abord par l'écoute et l'observation attentive des données actuelles de notre territoire régional afin de formuler un diagnostic assez complet de l'Aquitaine d'aujourd'hui.

C'est la prospective, cette vision à long terme, qui doit permettre ensuite de guider de manière éclairée les grandes évolutions attendues à un horizon de 10 à 15 ans et d'identifier les principales pistes de changement qui seront posées à nos sociétés occidentales et à leur traduction en Aquitaine. Quelle politique du logement en Aquitaine devant une forte croissance démographique attendue dans les 15 prochaines années ? Face au vieillissement de la population, quelle politique de services aux populations en milieu rural, urbain et péri-urbain ? Dans quelles voies de spécialisation et dans quels circuits d'échanges internationaux pourrait s'inscrire l'Aquitaine de demain ? C'est pour identifier toutes ces questions que le SRADDT contiendra une analyse prospective reflétant les différents enjeux et scénarii possibles pour l'Aquitaine de 2020.

La Charte enfin sera la réponse aquitaine aux différents enjeux identifiés et portera les principaux choix publics pour un aménagement harmonieux, un développement durable et dynamique de notre région souhaité pour les 15 prochaines années. La Charte régionale constituera ainsi une sorte de cahier des charges souhaité et affirmé pour l'avenir de l'Aquitaine, un dessin des grandes orientations d'aménagement, une proposition de voies communes de développement.

La Région a souhaité que ces orientations soient dessinées collectivement, à travers un large débat au sein de la société aquitaine afin de permettre à ses acteurs de se projeter ensemble dans le moyen terme et d'exprimer leurs volontés, aspirations et regards portés sur l'avenir. C'est pourquoi le Conseil Régional a organisé une vaste concertation des acteurs locaux (collectivités territoriales, intercommunalités, territoires de projets, conseils de développement, CESR, forces économiques et sociales, associations et citoyens...) pour l'élaboration du Schéma régional « Aquitaine Horizon 2020 ».

La méthode même d'élaboration du Schéma régional illustre le fait que les choix régionaux ne peuvent s'inscrire que dans un dialogue continu de la Région avec tous ses partenaires. A ce titre, je tiens à souligner le rôle essentiel d'expertise joué par le CESR tout au long de la démarche de concertation.

Dès 2003, la Région a consulté les Aquitains à travers un questionnaire qui a connu un réel succès : il a reçu plus de 15 000 réponses qui ont permis aux Aquitains d'exprimer leurs aspirations et priorités pour l'avenir de la région.

Ce sont ensuite, entre octobre 2005 et janvier 2006, 20 conférences régionales et territoriales qui ont réuni de nombreux représentants des collectivités, territoires de projet, conseils de développement et forces vives de la région, et permis de croiser différents regards sur les enjeux considérés comme essentiels pour l'Aquitaine d'ici à 2020. Ces conférences ont été fructueuses, alimentant une conception cohérente, réaliste et partagée de l'aménagement et du développement du territoire régional à 15 ans.

Ce sont également 10 000 visiteurs du site internet « 2020.aquitaine.fr » qui ont participé à la construction d'une vision collective d'un projet pour la région.

Cette large consultation a fait apparaître un besoin de Région et le Schéma régional « Aquitaine Horizon 2020 » permettra d'affirmer de manière volontariste la vocation régionale, de guider l'action publique, de promouvoir une position commune partagée de l'Aquitaine au niveau national et européen, et de faire valoir une identité de la région Aquitaine.

Le Schéma constituera, en effet, un document de référence pour l'ensemble de la région. Il servira de cadre global de cohérence pour les schémas et plans sectoriels qui relèvent du champ de compétences régional : transport, formation, éducation, recherche, innovation, développement économique, enseignement supérieur, tourisme, développement durable, culture, sport ...

Le Schéma régional sera également un document de référence pour l'ensemble des territoires et des partenaires. Il est évident que les défis à relever, les choix de développement et d'aménagement ainsi que les grands projets stratégiques ne relèvent pas de la décision et des moyens du seul Conseil Régional. Ils supposent des partenariats équitables et aboutis ainsi que l'exercice du principe de subsidiarité.

Le Schéma dessine, dans cette perspective, les contours d'une dynamique d'animation, de coopération et de synergies régionales. Le niveau régional apparaît ainsi comme un partenaire de la dynamique locale, dépassant le stade de la simple instruction et de la logique de guichet. Le Schéma permettra aux territoires d'inscrire leur action dans le cadre d'une vision stratégique de moyen terme et d'une réflexion partagée. Beaucoup plus que la somme de projets locaux, il sera le passeur entre l'échelon local, national et européen. Il constituera ainsi un support utile pour définir collectivement une position forte du Conseil Régional et ainsi peser dans les prochaines négociations sur les futurs exercices de contractualisation avec l'Etat et l'Europe.

Parce qu'il propose une voie commune pour l'Aquitaine de demain ainsi que des critères d'action publique au quotidien, **le Schéma Régional « Aquitaine Horizon 2020 » doit être considéré comme le projet de région du Conseil régional.**

En le construisant ensemble, nous pourrons mieux affirmer notre ambition partagée pour une Aquitaine dynamique et innovante, citoyenne et partenariale, solidaire et durable.

## II - LES VALEURS ET LES PRINCIPES DU PROJET DE REGION

---

### 1 - UN PROJET DE REGION : UN PROJET DE REFERENCE ET UNE VISION POLITIQUE

Aquitaine « Horizon 2020 » dépasse les limites d'un exercice de prévision et de programmation. Il s'agit de proposer le cadre de référence pour les politiques régionales à long terme. Son contenu ne se limite pas aux champs stricts de compétences de la Région. Il s'adresse à tout acteur impliqué dans l'action publique en Aquitaine. Il ambitionne d'être **un véritable cadre pour l'action publique et privée**.

L'Aquitaine n'est pas un « îlot » au sein des autres régions et territoires. Le projet de région ne se fonde pas sur un raisonnement « auto-centré », dans des limites administratives qui seraient perçues comme des frontières. Nous proposons ici **un « projet de société »** traduit dans un cadre régional. C'est pourquoi, nous ne dissociions pas les différentes échelles d'approche prospective : entre le local et le global, entre le « micro » et le « macro », entre l'individu et le monde, **le niveau régional** est un espace approprié pour unifier et synthétiser aussi bien attentes personnelles et sociales, actions au plan européen, contrat de projets, logiques économiques internationales, projets de pays et d'agglomérations.

La Région a souhaité que ce document soit utilisé et utilisable, c'est à dire qu'il ne se résume en aucune façon à un « exercice de style » ou un inventaire de projets sectoriels déjà plus ou moins existants, mais qu'il devienne un outil de référence, s'appuyant sur les diagnostics présents et passés et proposant des visions d'avenir.

### 2 - LES CITOYENS AU CENTRE DU PROJET REGIONAL

Ce projet réaffirme une valeur fondamentale qui en constitue sa finalité : **la place centrale du citoyen**. Il détermine le choix des priorités politiques affichées, tant dans le scénario retenu pour 2020 que dans l'évolution de la conduite de l'action publique.

**Il ne faut pas voir là l'encouragement à une vision individualiste du monde. Bien au contraire, il s'agit de réaffirmer la place du citoyen et de la personne, inscrits dans une vie sociale, un environnement, un territoire.**

**L'ambition** unificatrice du projet repose sur un **développement solidaire**, autour duquel s'organisent quelques principes, simples et fédérateurs, de l'évolution du territoire régional, de ses diverses composantes, spatiales, sociales, économiques, culturelles...

L'Aquitaine tire de son histoire des **références universalistes** qui perdurent aujourd'hui : Montaigne, Montesquieu, les Lumières qui renvoient à l'esprit de tolérance, de mesure, d'équilibre, de liberté de penser et au sens du dialogue.

Cette tradition humaniste invite l'action publique régionale à veiller à **l'amélioration des conditions de vie** des personnes, leur épanouissement, leur progrès personnel, leur adaptation et leur insertion tant professionnelle que sociale, leur participation et leur implication dans la vie collective et associative. Ainsi, notre projet ne concerne pas que l'individu, mais aussi le citoyen, dans toutes ses dimensions, notamment sociales et collectives.

### 3 - POUR UNE DYNAMIQUE ET UNE SOLIDARITE DES TERRITOIRES

L'Aquitaine est riche de ses territoires. Plus que d'autres, **son identité est liée à la singularité et à la diversité des territoires qui la composent**, non comme la pérennisation de frontières historiques et culturelles, mais comme les **espaces porteurs de forces productives nouvelles**. Le progrès dans la vie des Aquitains s'appuiera sur la dynamique et la solidarité des territoires, contrepoints et alternatives de développement aux évolutions engendrées par la globalisation de l'économie qui échappent largement aux décisions économiques locales et régionales.

Le projet de région se fonde sur la **recherche de l'équité entre les territoires**, les Pays, les villes et agglomérations, l'urbain et le rural, la montagne, le littoral et l'intérieur, le nord et le sud de l'Aquitaine de telle sorte que l'action publique, dans sa mise en œuvre territoriale, contribue en permanence à réduire les inégalités sociales tout en développant et valorisant les forces productives locales.

### 4 - LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME PRINCIPE DE L'ACTION AU QUOTIDIEN

Il s'agit là d'un principe intrinsèque qui devra guider la réflexion et l'action de tous les acteurs du développement de l'Aquitaine. **Il est transversal à tous les défis et toutes les orientations stratégiques**. Il intègre les dimensions environnementales mais ne s'y résume pas. Il sous-entend que soient prises en compte, systématiquement et simultanément, les dimensions économiques, sociales, citoyennes et environnementales du développement aquitain.

Il ne doit pas être considéré comme un élément d'analyse a posteriori mais comme **un questionnement critique a priori, en amont des projets**. Il ne doit pas non plus être individualisé comme un domaine d'intervention en soi et à part : **il sera à la fois un objectif et un processus inhérents aux 5 défis de ce projet**.

### 5 - L'AFFIRMATION DU FAIT REGIONAL DANS UNE LOGIQUE PARTENARIALE

La concertation a mis en évidence une **très forte demande de région**, en tant qu'espace de référence et acteur institutionnel privilégié. La région devra être un échelon territorial réaffirmé pour la recherche de cohérence entre projets publics aquitains (impulseur, médiateur, régulateur entre les pays, SCOT, agglomérations ...), l'optimisation des itinéraires de vie (active et personnelle) des citoyens et le renforcement de l'environnement économique de proximité.

Cette demande de région repose sur une prise de conscience collective des acteurs du développement :

- les territoires ont tendance à devenir des espaces de compétitivité et de concurrence ; néanmoins il est possible d'équilibrer cette tendance en favorisant les **complémentarités et coopérations**, dans une logique de solidarités territoriales.
- l'idée régionale pâtit d'un relatif **déficit d'appropriation** collective, néanmoins les aquitains ont conscience qu'un certain nombre d'enjeux ne peuvent être abordés et solutionnés que dans une perspective régionale,
- les **atouts** ou potentialités de la région ne sont pas toujours lisibles ou exprimés, tel que ceux appartenant au complexe militaro-industriel,
- les Aquitains ont aussi conscience d'appartenir à **des ensembles** plus vastes tels que le sud-ouest, ou l'espace transfrontalier,

- les images véhiculées par la région sont encore largement traditionnelles. Le fait régional attend un renouveau en terme d'**image**, ce qui ne signifie pas un abandon mais une requalification et un élargissement de l'éventail des représentations de l'Aquitaine,
- l'Aquitaine, avec Bordeaux, dispose d'une **métropole** en gestation. L'affirmation de celle-ci est encore insuffisante au regard de son rôle moteur pour l'espace régional. Néanmoins le dynamisme de l'ensemble des agglomérations d'Aquitaine, constitue un atout à conforter.

**Pour toutes ces raisons, il est d'autant plus nécessaire de considérer ce projet de région comme l'affirmation de la solidarité entre tous les territoires, les acteurs socio-économiques et les citoyens.**

Le Conseil Régional constitue l'acteur privilégié pour le dépassement du « mille-feuille » institutionnel français en raison de ses fonctions de régulation, de mise en synergie, d'initiative, de médiateur et d'animateur de l'action publique en Aquitaine. Il peut jouer un rôle d'interface entre l'échelon local, départemental, les échelons nationaux et internationaux : porte du local vers les échelles supérieures et un amortisseur des impacts globaux sur le local.

La première phase de l'élaboration du Schéma Régional Aquitaine « Horizon 2020 », en 2003, avait été orientée vers l'expression citoyenne. La deuxième phase, qui conduit à cette charte, a été conduite autour d'une large **concertation**, qui constitue le premier temps **d'un nouveau « mode de faire »** dans la gestion de projets régionaux. Cette concertation ne saurait demeurer une exception. Elle a introduit une attente des partenaires de l'action publique, et une méthode renouvelée de la vie politique et citoyenne, vers plus de construction collective, donc plus de responsabilité partagée, et plus de démocratie participative.

Le Schéma régional Aquitaine « Horizon 2020 » est destiné à une **appropriation par tous les Aquitains**, car tout citoyen de la région peut se sentir concerné par les enjeux abordés. La concertation a démontré que les acteurs et citoyens ont besoin de cadres d'expression et de débat ainsi que de repères et de choix, plus que de chiffres, souvent incertains. Ces choix seront d'autant plus opérationnels et efficaces que les modalités de poursuite et de mise en œuvre des orientations stratégiques du projet impliquent les partenariats et concertations les plus larges possibles. On peut dire que les propositions découlant de son élaboration et figurant dans ce document s'inscrivent dans cette **recherche de choix partagés**.

Cette direction de travail est d'autant plus fondée que la concertation conduite pour l'élaboration de ce projet a démontré la valeur exemplaire d'une démarche participative et de l'attente générale en la matière. Elle a montré la **« montée en puissance » des corps intermédiaires (CESR, représentants des forces économiques et sociales), du monde associatif, des intercommunalités, des conseils de développement, des pays et des agglomérations.**

A ce titre, on peut souligner **l'intérêt et l'originalité du partenariat entre l'Assemblée régionale et le CESR** qui ont mis en place, avec les groupes inter-assemblées (commissions mixtes regroupant conseillers économiques et sociaux et conseillers régionaux) et la Conférence Aquitaine du Plan (dispositif de concertation regroupant élus régionaux, élus du CESR, représentants des collectivités locales et personnalités qualifiées), un mode de fonctionnement précurseur, illustration d'une action régionale renouvelée.

**Ce projet de Région ne saurait s'arrêter à cette charte, et à son vote par l'assemblée régionale. Il prend date et se veut non comme un objet définitif, mais comme un livre ouvert à écrire en continu par l'ensemble des acteurs et des citoyens aquitains.**

### III - LA CONCERTATION

---

Les conférences régionales et territoriales ont permis de poser les bases d'une concertation élargie, dans le cadre de la démarche participative souhaitée par le Conseil régional d'Aquitaine, pour élaborer un projet de région de manière concertée. Le calendrier suivant permet de rappeler la tenue de l'ensemble des réunions de concertation qui se sont déroulées entre octobre 2005 et janvier 2006 pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Au delà de ces conférences de concertation, un appel à contributions a été formulé afin d'enrichir tout au long de la démarche « Aquitaine Horizon 2020 », l'élaboration du SRADDT et a permis ainsi la mise en oeuvre d'une concertation permanente. C'est ainsi près de 60 contributions qui auront été écrites et nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs aquitains qui se sont engagés dans cette réflexion.

#### 1 - CALENDRIER DES CONFERENCES TERRITORIALES ET REGIONALES :

##### OCTOBRE 2005

**Conférence territoriale**  
**AGEN - Lot-et-Garonne (47)**  
mercredi 12 octobre 2005  
**Développement économique et emploi**

**Conférence territoriale**  
**BORDEAUX - Gironde (33)**  
jeudi 13 octobre 2005  
**Fait urbain et cohésion territoriale**

**Conférence territoriale**  
**PERIGUEUX - Dordogne (24)**  
vendredi 14 octobre 2005  
**Qualité de vie - formation**

**Conférence régionale**  
**AGEN - Lot-et-Garonne (47)**  
jeudi 20 octobre 2005  
**Ruralité**

##### NOVEMBRE 2005

**Conférence territoriale**  
**MONT DE MARSAN - Landes (40)**  
jeudi 3 novembre 2005  
**Les espaces : enjeux et gestion**

**Conférence territoriale**  
**SALIES DE BEARN - Pyrénées-Atlantiques (64)**  
vendredi 4 novembre 2005  
**Ouvertures et échanges**

**Conférence régionale**  
**PERIGUEUX - Dordogne (24)**  
mardi 8 novembre 2005  
**Qualité de vie**

**Conférence régionale**  
**BAYONNE - Pyrénées-Atlantiques (64)**  
mardi 22 novembre 2005  
**Equilibres territoriaux - Urbanisation - Habitat - Foncier**

**Conférence régionale**  
**BAYONNE - Pyrénées-Atlantiques (64)**  
mercredi 23 novembre 2005  
**Ouverture et coopération transfrontalière**

**Conférence régionale**  
**OLORON - Pyrénées-Atlantiques (64)**  
jeudi 24 novembre 2005  
**Montagne**

**DECEMBRE 2005**

**Conférence régionale**  
**BORDEAUX - Gironde (33)**  
lundi 5 décembre 2005  
**Equilibres territoriaux - Urbanisation - Habitat - Foncier**

**Conférence régionale**  
**BORDEAUX - Gironde (33)**  
jeudi 8 décembre 2005  
**Echanges – Transports- Logistique**

**Conférence régionale**  
**CAPBRETON - Landes (40)**  
mardi 13 décembre 2005  
**Littoral**

**JANVIER 2006**

**Conférence régionale**  
**BORDEAUX - Gironde (33)**  
Lundi 9 janvier 2006  
**Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)**

**Conférence régionale**  
**PAU – Pyrénées-Atlantiques (64)**  
mercredi 11 janvier 2006  
**Les jeunes en Aquitaine**

**Conférence territoriale de synthèse**

**Bordeaux - Gironde (33)**

jeudi 12 janvier 2006

**Conférence régionale**

**Bordeaux – Gironde (33)**

mercredi 18 janvier 2006

**La formation – Insertion – Egalité des chances**

**Conférence régionale**

**Bordeaux – Gironde (33)**

Mercredi 25 janvier 2006

**Echanges – Transports- Logistique**

**MAI 2006**

**Etats-Généraux**

Jeudi 4 mai 2006

**Palais des congrès Bordeaux-lac**

**Bordeaux – Gironde (33)**

**2 - LISTE DES CONTRIBUTIONS ECRITES**

➤ **Pays (12) :**

- **Pays Bassin d’Arcachon- val de Leyre (33)** dont contributions des membres du Conseil de Développement (SEPANSO, Bassin d’Arcachon Ecologie, Les Verts, Michel BOUQUET, Louis POURRAIN, Luc LABALETTE) : urbanisation et métropolisation ; échanges et logistique ; économie et innovation; formation ; habitat ;services publics ; préservation des espaces et qualité de vie ; action publique et territoire.
- **Pays cœur Entre-deux-Mers (33)** : pression foncière ; énergies alternatives ; schéma de déplacements régional; franchissement des fleuves ; environnement ; innovation.
- **Pays Adour Landes Océanes (40)** : conforter l’attractivité en préservant les équilibres ; développement et veille économique ; politique de services (à la personne et aux entreprises) ; mixité sociale, spatiale et intergénérationnelle, modèle d’organisation spatiale, enjeux environnementaux.
- **Pays Landes de Gascogne (40)** : atouts et faiblesses de la position du pays au centre de l’aquitaine ; santé ; transmission d’entreprises ; maîtrise de l’urbain.
- **Pays Basque (64)** : stratégie locale de développement économique ; potentiel d’enseignement supérieur ; transports et déplacements, cohérence territoriales des politiques sanitaires sociales ; les acteurs de l’action publique; sensibilisation des jeunes.
- **Pays val d’Adour (64)** : emploi ; formation ; insertion.
- **Pays de Lacq-Orthez Béarn des gaves (64)** : reconversion du bassin de Lacq ; tourisme ; réseau urbain.
- **Pays Périgord Noir (24)** : réseau urbain ; le rôle des pays ; identité culturelle ; cohérence territoriale.

▪ **Pays de l'Isle en Périgord (24)** : préservation des espaces ; fonctions métropolitaines ; A 89 ; ZAE ; tourisme ; santé et vieillissement population.

▪ **Pays du Grand Bergeracois(24)** : conseils de développement pays ; développement et spécificités des territoires ruraux.

▪ **Pays val de Garonne-Gascogne (47)** : valorisation économique des territoires et formation ; lutte contre les discriminations ; préserver la qualité de vie ; favoriser l'accessibilité du territoire.

▪ **Pays vallée du Lot (47)** : adéquation formation et besoin spécifiques des territoires.

➤ **Communauté d'Agglomération**

▪ **Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (64)** : Politique culturelle et coopération ; maîtrise de l'énergie ; développement durable des agglomérations ; gestion équilibrée de la ressource en eau ; prévention des risques naturels ; déplacements et intermodalité ; habitat et foncier.

➤ **Communautés de Communes et Communes (4)**

▪ **Communauté de Communes Marenne Adour côte-sud (40)** : SCOT, projet d'équipement aquatique.

▪ **Communauté de Communes du canton de Castets (40)** : SCOT, littoral : loi littoral, Natura 2000, ZNIEFF.

▪ **Commune de Villeneuve-sur-Lot (47)** : maillage territorial, infrastructures de communication, enseignement, développement économique, protection de l'environnement, humanitaire, sport, culture, communication territoriale.

▪ **Commune de Lignan-de-Bazas (33)** : A 65 et LGV, implantation d'entreprises en milieu rural, crise de la filière sylvicole, formation.

➤ **Associations (9)**

▪ **Association des Agents de Développement Local d'Aquitaine (AADELA)** : l'espace rural ; le citoyen au centre du projet ; équilibre et diversité des territoires ; développement durable ; sens des responsabilités ; synergie des territoires.

▪ **Association Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine (AROSHA)**: état des lieux (maîtrise du coup du foncier, renouvellement et adaptation de l'offre, qualification de l'habitat, étalement urbain, montée en puissance des collectivités territoriales) ; perspectives (partenariat entre opérateurs de l'habitat et collectivités territoriales, le rôle de la Région en terme de régulation et de prospective).

▪ **Association TREMA 47** : identité rurale ; formation ; emploi ; insertion.

▪ **Association Amis du Littoral d'Anglet** : littoral : développer un réseau de connaissances ; gestion des risques naturels et du recul trait de côte ; documents de planification ; tourisme durable ; suivi et évaluation ; GIP littoral.

▪ **SEPANSO France Nature Environnement Aquitaine** : rupture énergétique ; changement climatiques ; pollution liée au transport routier → mesures de réduction des risques.

▪ **Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP)** : cohérence territoriale en matière politique jeunesse (logement, formation).

▪ **Association Vive La Forêt** : le grand contournement de Bordeaux.

▪ **Association Française des Amis des Chemins de Fer (section Aquitaine)** : coopération et relations avec les régions du Grand Sud.

▪ **Association Graine d'Aquitaine** : information et sensibilisation du public aux démarches éco-citoyennes.

➤ **Groupe politique:**

**Groupe des élu(e)s vert(e)s au Conseil Régional d'Aquitaine** : changement climatique, rupture énergétique, solidarité et citoyenneté.

➤ **CESR** : contribution diagnostic 2004 + contribution sur l'énergie présentée dans le cadre de la concertation sur le SRADDT.

➤ **Chambres Consulaires :**

▪ **les CCI d'Aquitaine** : création et transmission d'entreprises ; innovation-pôles de compétitivité-recherche ; internationalisation des entreprises ; financement-service aux entreprises-intelligence économique ; infrastructures de communication ; aménagement du territoire-cohésion territoriale ; métropolisation ; coopération interrégionale ; tourisme ; commerces et services ; démographie ; emploi formation ; TIC ; politique de marques-labels ; développement durable ; gouvernance-relation collectivités territoriales et chambres consulaires.

▪ **Alain MARIOTTI , président de la CCI Lot-et-Garonne**: positionnement de l'Aquitaine en France et en Europe en terme d'infrastructures de transport ; équilibre territorial entre départements littoraux et départements intérieurs ; coopération interrégionale avec Midi-Pyrénées.

▪ **Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat** : place et avenir de l'artisanat en Aquitaine.

(Pour mémoire, Chambre d'Agriculture et Chambre des Métiers auditionnées).

➤ **Organisations professionnelles (6) :**

▪ **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Aquitaine (CRPMEM)** : Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC), les pêcheurs professionnels gestionnaires de la ressource halieutique.

▪ **Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest** : les dunes boisées littorales.

▪ **Filière salmonicole en Aquitaine** : enquête sur la production de truites de manière durable.

▪ **Filière ovin lait des Pyrénées Atlantiques** : prospective.

▪ **Confédération paysanne d'Aquitaine** : agriculture et pratiques agricoles.

▪ **Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité économique (GARIE)** : formation tout au long de la vie.

➤ **Contributions personnelles (15)**

▪ **Jacques PAPON** : la croissance économique qualitative accroît la compétitivité globale de l'économie.

▪ **Michel JACOB** : urbanisme, transport, identité culturelle, équilibre territorial, économie.

- **Jacques RIGAUD** : le patrimoine culturel et la culture vivante, le rayonnement de l'Aquitaine au niveau national et européen.
- **Jérôme PROVOST** : réduction des ressources énergétiques (gaz et pétrole).
- **Denis MONCET** : villes importantes, domaines stratégiques à fort potentiel de développement, infrastructures performantes.
- **Monique DANTAS** (doctorante en sciences-économiques) : littoral : implication des législations urbanistiques et environnementales sur l'organisation spatiale du littoral aquitain.
- **Jean-Yves GODARD** : qualité des eaux de baignade.
- **Jean-Pierre CHARBONNEAU** : prospective.
- **Bernard LATUTE** (CGT-CERS) : le gemmage dans le massif forestier des Landes.
- **Gérard JOULAIN** : protection des ressources en eau.
- **José ATTICI** (CESR) : changement climatique, énergies renouvelables et préservation de l'environnement.
- **Bernard BARBARY** : intérêt de la prospective et qualité de vie en Aquitaine.
- **Maurice CAUMIERES** (Commission des communes rurales de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture) : la culture en milieu rural.
- **Patrick PROUZET (IFREMER)** : développement durable.
- **Claire LELIEVRE** : Horticulteurs et pépiniéristes.

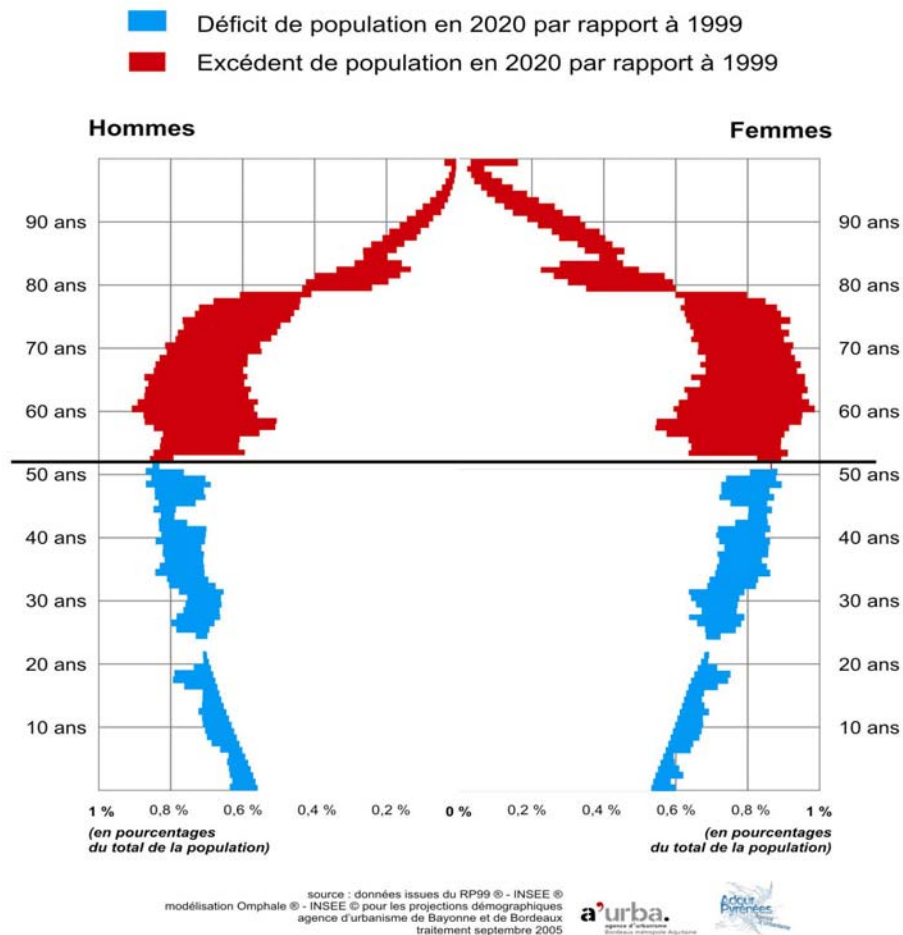
➤ **Contributions diverses (8) :**

- **Université Bordeaux IV, pôle de Périgueux** : formation supérieure professionnelle et recherche.
  - **Université de Pau et des Pays de l'Adour**
  - **Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)** : report modal et Installations Terminales Embranchées (ITE).
  - **Chambre régionale de l'économie Sociale et Solidaire (CRESS)** : vie des territoires, cohésion sociale, dynamisme socio-économique.
  - **Conservatoire National du Littoral et des Rivages Lacustres (CNLRL)** : gestion régionale intégrée des sites.
  - **CFA Arcachon** : le rôle des Régions, politique publique, concertation.
- ALOREM, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables** : la place de l'éolien en Aquitaine.
- **La Mutuelle des Etudiants (LMDE)** : santé des étudiants.

## IV - QUELS ENJEUX POUR L'AQUITAINE DE 2020 ?

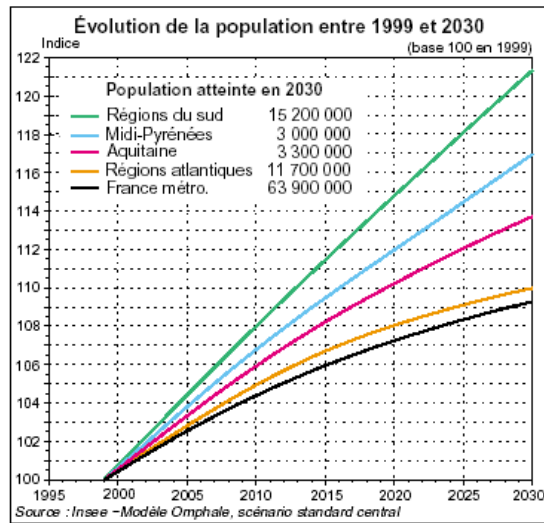
### ⇒ LES MUTATIONS DEMOGRAPHIQUES

Les pays d'Europe connaissent, ou vont connaître, à la fois un allongement de la durée de vie et une réduction du nombre des naissances, sauf renversement peu probable du taux de fécondité, lequel, en tout état de cause, ne produirait pas ses effets à échéance 2020. Avec l'Irlande, la France fait toujours figure d'exception au sein de l'Union Européenne ayant un taux de natalité plus élevé que ses voisins. Elle enregistrera donc dans les années à venir une croissance démographique qui leur sera supérieure. **L'Aquitaine fera partie des régions dont la population va croître essentiellement grâce à un solde migratoire positif.**



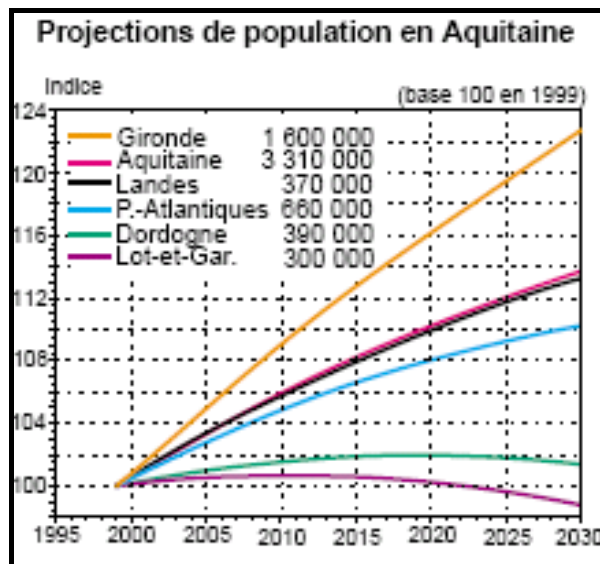
### Un dynamisme démographique marqué par des contrastes locaux.

En 2020, la population de la France métropolitaine pourrait atteindre, selon l'INSEE, 62,7 millions d'habitants, et près de 64 millions en 2030. Dans cette hypothèse, celle de l'Aquitaine dont l'attractivité s'est accélérée depuis 1999, s'élèverait au minimum à **3,2 millions en 2020**, pour dépasser à l'horizon 2030 les 3,3 millions d'habitants.



Cette croissance élevée, comme le souligne l'INSEE, découlera essentiellement du poids et du dynamisme démographique de **la Gironde qui regroupera en effet en 2030, 48%** de la population régionale contre **44%** aujourd'hui.

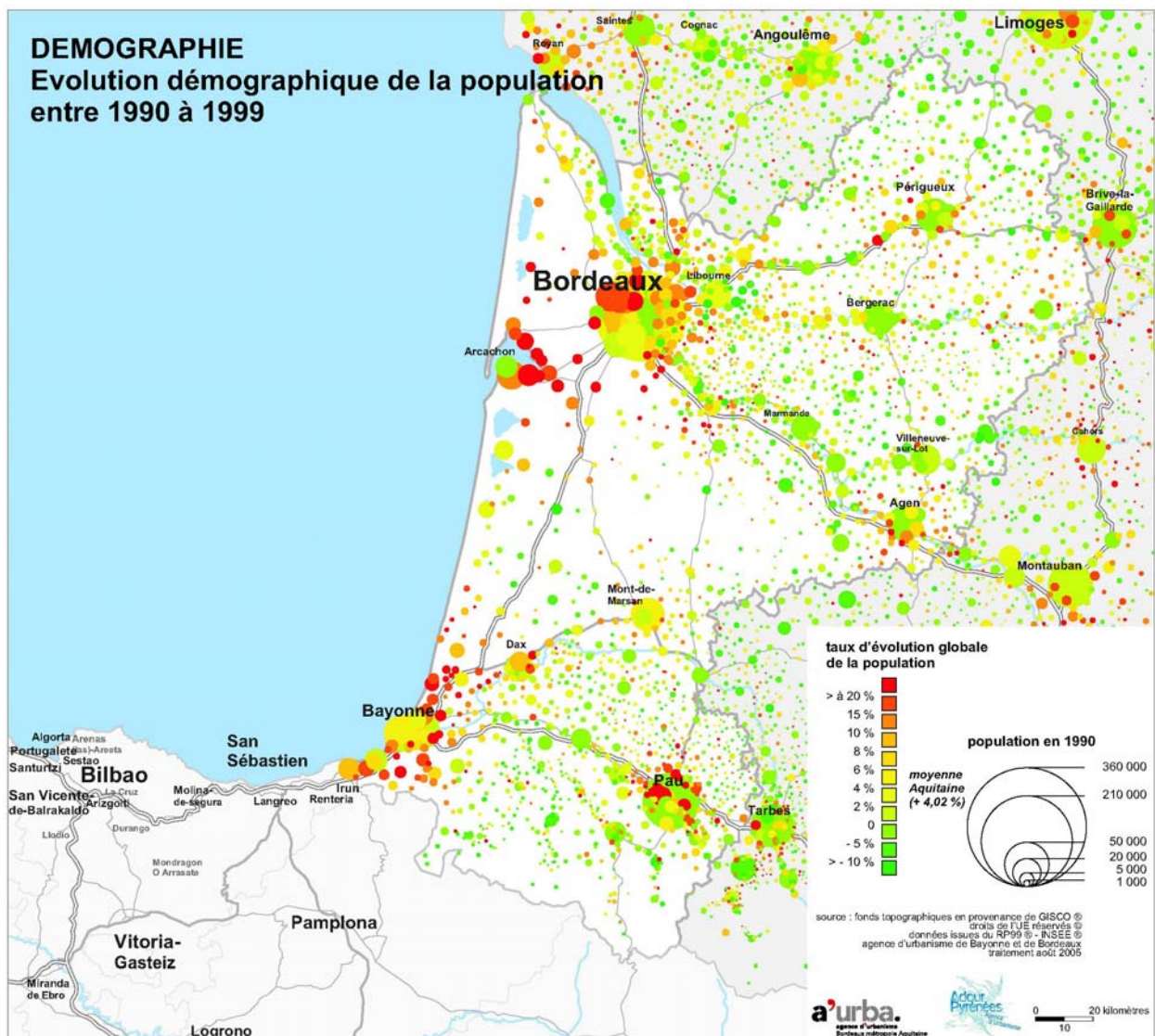
Les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes enregistreront également une évolution positive, mais inversement, **la population devrait décliner dès 2010 dans le Lot et Garonne, à partir de 2019 seulement en Dordogne**, car le solde migratoire, pourtant toujours excédentaire ne pourra compenser un solde naturel trop fortement négatif.



## Métropolisation et littoralisation.

Les zones urbaines et le littoral captant l'essentiel des nouveaux arrivants, l'Aquitaine pourrait être confrontée à un **renforcement des déséquilibres territoriaux** entre les zones attractives et le reste du territoire régional, principalement les zones rurales intérieures.

L'INSEE précise en effet, que le phénomène de concentration urbaine se poursuivra et qu'à périmètre constant, les trois quart des aquitains (70% en 1999) aujourd'hui, résideront dans l'espace urbain. Les agglomérations les plus importantes, ou les plus attractives comme **Bordeaux, Bayonne, Pau ou Arcachon, seront créditées des plus fortes croissances démographiques**, et l'amplification récente du phénomène migratoire non pris en compte pour la réalisation de la carte ci-dessous (coefficients migratoires de référence 1982/1999 maintenus sur toute la période de projection), ne pourra qu'accentuer les tendances déjà mises en évidence.



Ces phénomènes de métropolisation et de littoralisation généreront une **pression foncière** qui ne sera pas sans impact sur **l'environnement et la mixité socio-spatiale**.

## Vieillesse de la population.

A l'instar de l'ensemble national cet accroissement s'accompagnera **d'un vieillissement** de la population plus marqué cependant que pour l'ensemble métropolitain. L'INSEE estime en effet que les seniors devraient représenter plus du tiers de la population régionale en 2030 et que dès 2015, **60 000 personnes âgées** environ seront **dépendantes** c'est-à-dire qu'elles auront besoin d'aide pour accomplir les gestes ordinaires de la vie courante.

Cette inflexion de la pyramide des âges vers un **excédent notable de la proportion des personnes** âgées aura pour corollaire **une réduction du poids des jeunes et des adultes en vie active**.

Ainsi, toujours selon l'INSEE, la population active aquitaine devrait diminuer dès 2008, et en 2015, le nombre d'actifs s'apparenterait à celui de 2004 (1,345 million).

Cette baisse du potentiel régional pourrait cependant être ralentie ou retardée sous la triple hypothèse d'un accroissement du taux d'activité féminin, d'une remontée de l'activité des plus de 55 ans (le taux d'activité actuel des 50-54 ans pourrait s'appliquer à l'avenir aux 55-59 ans), et, prolongeant la tendance observée depuis 1999, de la persistance ou l'accentuation d'un solde migratoire d'actifs élevé.

### Les enjeux :

Ces mutations démographiques, déjà à l'œuvre, soulèvent des questions majeures auxquelles l'action publique devra répondre :

- La satisfaction des besoins spécifiques du troisième âge en matière de services, de santé, de logement, de déplacement, et de culture.
- La maîtrise de la pression foncière dans les zones où le coût du locatif et les possibilités d'accession à la propriété excluent les jeunes ménages et les populations à revenus modérés.
- La recherche d'un meilleur équilibre entre les territoires attractifs et les territoires déficitaires démographiquement, notamment en limitant les disparités entre le littoral et l'intérieur.
- La résolution des conflits d'usage et le développement de la mixité spatiale, sociale et générationnelle.
- La reconfiguration de la relation au travail, et des périodes de transition entre études, formation et vie active.
- La maîtrise et l'anticipation des impacts environnementaux liés à une urbanisation non contenue sur les milieux fragiles, et notamment sur le littoral.

## ⇒ **LES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES**

L'Aquitaine jouit d'un **environnement exceptionnel**, qui forme un patrimoine écologique, culturel et économique spécifique. En effet, cet environnement, représentatif de l'identité régionale, est caractérisé par des écosystèmes riches et variés et constitue un **facteur de développement économique majeur**. Les activités humaines et la consommation spatiale qui en découle engendrent de fortes pressions sur le milieu. La volonté d'élaborer une politique de développement territorial durable suppose le maintien **d'un juste équilibre entre développement socio-économique et préservation du milieu**.

### **Le réchauffement climatique.**

Les mutations environnementales auxquelles l'Aquitaine sera confronté s'inscrivent dans des processus globaux tels que le **réchauffement climatique**. Au cours des deux derniers siècles, la population mondiale passe de 1 à 6 milliards, mais la consommation énergétique moyenne par habitant a été multipliée par 8. Il en résulte un **accroissement des émissions de CO<sup>2</sup>** qui a contribué au réchauffement climatique de ce siècle, de l'ordre de 2 à 4 degrés C°. Selon les prévisions « le réchauffement planétaire serait de 1 à 2 degrés d'ici 2100, mais il pourrait atteindre 6 degrés selon les projections les plus pessimistes » (S.PLANTON, météo France). Pour atténuer les conséquences les plus graves de ces changements climatiques, il faudrait diviser par 4 nos émissions de CO<sup>2</sup> à l'horizon 2050 (facteur 4).

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, **le Sud-Ouest de la France** s'est réchauffé plus fortement (+1,1°C) que le reste du territoire français (+0,9°C). Selon les climatologues, ce phénomène se traduira par une **élévation des températures**, et des contrastes saisonniers plus marqués. Ainsi, des étés chauds et secs alternent avec des hivers chauds et humides.

Ce phénomène est susceptible d'avoir deux conséquences majeures en Aquitaine **l'accélération de l'érosion côtière**, due à la remontée du niveau marin, et la **raréfaction de la ressource en eau**, due à la récurrence des épisodes de sécheresse.

### **L'énergie.**

L'impact sur l'environnement de la production et de la consommation d'énergie ainsi que le coût croissant des énergies fossiles conduisent à la **réorientation des pratiques actuelles en matière de production et de consommation**. Au niveau national on assiste à l'émergence d'une politique fortement volontariste afin de promouvoir notamment la diminution des émissions de gaz à effet de serre, conformément à la réglementation européenne.

En Aquitaine, une étude menée par l'ADEME-ENERDATA en 2001 a permis de cerner les besoins en énergie des différents secteurs pour les 20 années à venir grâce l'élaboration de deux scénarios. On constate que seul le scénario le plus vertueux qui s'appuie sur **une politique extrêmement volontariste en matière d'énergie dans tous les secteurs économiques, et qui bénéficie des avancées technologiques** permet de contenir la croissance de la consommation à un niveau compatible avec les engagements internationaux en matière d'environnement.

La contribution élaborée par le CESR Aquitaine, indique que la politique énergétique régionale à 2020 devra répondre à 4 enjeux majeurs :

➤ **En matière de consommation.**

Compte tenu de l'évolution démographique, **l'augmentation de la consommation d'énergie** d'ici 2020, sera supérieure à la progression nationale moyenne, avec **+ 20%** en ce qui concerne l'électricité (Réseau de Transport Electrique).

Des **économies d'énergie** sont particulièrement indispensables dans trois domaines :

- Le **transport** en favorisant le report modal, afin de limiter les impacts sur l'environnement, et de faire face à la hausse du prix du pétrole.
- Le **logement** collectif et individuel en réalisant des progrès concernant l'isolation et le choix des matériaux, d'autant plus que la forte dispersion de l'habitat en Aquitaine engendre des consommations énergétiques proportionnellement plus importantes. Des gains de l'ordre de 35% sont envisageables, ce qui implique la prise en compte de ces économies dans les projets de territoires.
- Les **activités industrielles** en développant des processus innovants.

➤ **En matière de production.**

La **production de bio-carburants** offre des perspectives de développement intéressantes en Aquitaine dans le cadre du programme national visant à leur incorporation dans les carburants d'origine pétrolière à hauteur de 10% en 2015. Ainsi, deux projets sont en cours : une usine de bio-éthanol à Lacq, et une unité de bio-diesel à Bassens.

D'autre part, il est prioritaire de continuer à soutenir les **énergies renouvelables** grâce à deux ressources régionales spécifiques : **le bois et la bio-masse d'origine agricole** qui permet de produire des bio-carburants. De même, les **huiles végétales pures** offre des perspectives particulièrement intéressantes en Aquitaine pour un approvisionnement en circuit court.

➤ **En matière de distribution.**

La Région devra veiller à l'équilibre territorial de ses réseaux énergétiques, particulièrement en ce qui concerne la desserte en gaz des zones à faible densité d'habitat.

➤ **En matière de recherche-développement.**

L'Aquitaine devra s'appuyer sur les **filières bois et bio-carburants**. Ces domaines, caractéristiques des spécificités et des compétences aquitaines, pourraient en ce sens s'inscrire dans les démarches « pôles de compétitivité » à l'échelle nationale, et « plates-formes technologiques » à l'échelle européenne. De même, **l'efficacité énergétique jointe au traitement stockage des déchets**, par l'intermédiaire du pôle de formation-recherche-et process industriels de Pau-Lacq-Béarn, constitue une perspective intéressante en matière d'innovation et compétitivité.

**L'évolution de la question énergétique dépendra étroitement d'une prise de conscience collective et d'une modification sur le long terme des modes de vie des Aquitains.**

## **Les déchets.**

On constate une structuration efficace des filières de collecte des déchets ménagers, ainsi que des progrès dans la structuration des filières en général. Des perspectives restent à envisager : poursuite de la collecte et traitement des déchets issus des TPE, meilleure organisation de la filière emballage plastique et phytosanitaires, élimination des déchets industriels, et développement de la collecte sélective.

**La région Aquitaine accusera d'ici 2008 un déficit de capacité de traitement de plus de 300 000 tonnes**, principalement concentré dans les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne, et de la Dordogne. A court terme on assistera à des **phénomènes inquiétants** :

- **l'exportation** de déchets vers des installations lointaines de fortes capacités, mais qui sont très convoitées. Il s'agit souvent de centres de stockage ayant une souplesse d'adaptation plus importante que les unités d'incinération ;
- la poursuite du stockage de déchets dans des **installations existantes non conformes** à la réglementation et donc susceptibles d'avoir un impact accru sur l'environnement ;
- **l'extension** et la **saturation** d'installations existantes.

Les solutions alternatives à ces pénuries, telles que l'exportation de l'excédent dans un département éloigné, la mise en conformité et extension de sites existants, voire la réquisition d'office de sites, auront souvent de **lourdes conséquences financières pour les collectivités**.

En ce sens, la mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales est nécessaire afin de mettre en œuvre les **outils de planification indispensables à une gestion cohérente des déchets à l'échelle régionale**, et de mettre en place des programmes de prévention de la production des déchets. En effet, il est nécessaire de réduire en amont les impacts environnementaux et sanitaires des produits mis sur le marché, afin de minimiser et de faciliter la gestion des futurs déchets.

## La gestion de l'eau

**Face à la surexploitation et l'augmentation de l'évapotranspiration les ressources s'épuisent.** L'Aquitaine, caractérisée par la richesse de ses eaux souterraines et la densité de son réseau hydrographique sera particulièrement touchée par cette évolution, comme l'ensemble du Sud-ouest de la France. **Cette évolution aura des impacts importants sur l'agriculture**, telles que l'avancement de la date de floraison, la réduction des volumes d'eau disponibles pour l'agriculture irriguée, ainsi que l'éventualité du développement de cultures moins consommatrices d'eau que le maïs en période estivale. Ainsi, il s'agit de **veiller non seulement à économiser cette ressource mais aussi à en préserver la qualité**.

Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts engagés par l'intermédiaire du **SDAGE Adour-Garonne**, en faveur d'une diminution des prélèvements par usages, particulièrement dans le secteur agricole, qui de plus doit s'adapter à la nouvelle politique agricole commune (PAC) préconisant le respect des conditions de prélèvement en eau pour les cultures irriguées. D'autre part il s'agit de veiller au maintien de la bonne qualité des eaux souterraines, superficielles et de baignade. La **directive européenne du 23 octobre 2000 sur l'eau** fixe pour objectif un bon état des eaux d'ici 2015, d'un point de vue qualitatif pour les eaux superficielles et auquel s'ajoute le facteur quantitatif pour les eaux souterraines. Ainsi, le **SAGE nappes profondes de Gironde**, élaboré en 2003, permet de mener une politique de gestion intégrée qualitative et quantitative préventive de la ressource en eau souterraine.

Enfin, une attention particulière doit-être accordée à la préservation des **zones humides**, nombreuses en Aquitaine, étant donné leur rôle essentiel dans le cycle de l'eau et dans la préservation de la biodiversité.

## Paysages et milieux remarquables.

La concertation a confirmé que la préservation de la qualité des paysages et des milieux constitue une priorité pour les aquitains. La mise en œuvre de cet objectif passe notamment par la **protection des milieux remarquables** de la région : la montagne, le littoral et la forêt. L'enjeu pour la région sera également de **maîtriser l'étalement urbain** et de **favoriser la conciliation des différents usages**, afin de limiter les impacts environnementaux. Une gestion durable de ces milieux nécessite l'élaboration de politiques partenariales et intégrées d'un point de vue spatial, temporel et sectoriel.

- **Le littoral** est constitué de milieux riches et diversifiés d'un point de vue écologique et paysager. Le développement consiste à trouver un équilibre entre aménagement et protection de l'espace littoral, dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, afin de concilier les usages entre activités traditionnelles et activités de tourisme et de loisir. En effet, il est nécessaire de favoriser la diversification économique du littoral afin de promouvoir une économie durable. Tout en reconnaissant son intérêt économique majeur pour l'Aquitaine, il est nécessaire de préserver sa biodiversité et de la qualité de ses paysages, qui est sont le fondement même de son attrait touristique. Ainsi, le **Groupeement d'Intérêt Public (GIP) pour le littoral aquitain** qui est actuellement en cours de création est un outil opérationnel adapté à la mise en oeuvre d'une gestion durable et intégrée du littoral aquitain.

Concernant le littoral aquitain, il s'avère important de porter une attention particulière au phénomène d'érosion côtière, qui risque de devenir plus prégnant dans les années à venir. En effet, le niveau marin s'élève inexorablement depuis 2000 ans, mais l'accélération de ce processus est dû à la hausse des températures qui engendre dilatation des océans et fonte des glaciers continentaux. Ce phénomène accentue l'érosion qui, de plus, est aggravée par une pénurie de sédiments. **L'érosion sera d'autant plus forte en Aquitaine**, qu'il s'agit en majeure partie d'une côte sableuse, soumise à de fortes d'ablations en période hivernale, et à un fort courant côtier nord-sud, qui entraîne une érosion plus marquée au nord qu'au sud de l'Aquitaine. Néanmoins, il est à noter que des **sites remarquables**, comme par exemple les **falaises des cotes basques**, sont également largement touchés par le phénomène de l'érosion. **En 2100, les scénarii prévoient une érosion moyenne pour la région de 2 à 5 mètres par an contre 1 à 2 mètres actuellement.** Le département des Landes est le moins touché avec une érosion qui se maintient à moins d'un mètre par an. L'érosion côtière, accélérée par le réchauffement climatique, doit être appréhendée sur le long terme afin d'adapter les enjeux socio-économiques qui en découleront. **La capacité de réponse à ce phénomène sera d'autant plus aisé que les côtes seront faiblement urbanisées**, dans le cadre d'un recul stratégique des hommes et de leurs activités.

D'autre part, l'augmentation probable du nombre et de la force des tempêtes, de la pluviométrie au printemps et à l'automne conjuguée à l'élévation du niveau de la mer favoriseront les **phénomènes de crue**, comme cela a été le cas sur les rives de l'estuaire de la Gironde lors de la tempête de 1999. Ainsi, « **les terres situées à 50 cm au-dessus de la mer, dont Bordeaux seront facilement inondables** » (B.MALAIZE, paléoclimatologue, BX I).

- **La montagne** est un espace caractérisé par une importante biodiversité et un patrimoine paysager exceptionnel, qu'il est indispensable de préserver dans un souci environnemental mais également économique. Le massif devrait pouvoir expérimenter des modalités de développement nouvelles et adaptées, afin d'élaborer un projet de gestion durable. En effet, l'enjeu consiste à accroître la biodiversité, ainsi qu'à préserver et adapter les écosystèmes aux conséquences éventuelles de l'évolution climatique. Il consiste également à maintenir les équilibres entre les activités et les différents usages de l'espace (habitat, activités touristiques, agriculture, pastoralisme) pour préserver la qualité spécifique de l'espace pyrénéen. L'élaboration du **Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif des Pyrénées** sera de nature à offrir un cadre de propositions stratégiques pour cet espace.

Elaboré par le Comité de Massif, à l'échelle des Régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, et approuvé par les Conseils Régionaux après l'avis des Conseils Généraux concernés, le schéma doit tracer le cadre et le contenu de la politique de massif à un horizon d'une quinzaine d'années.

- **La forêt** constitue au-delà de sa fonction économique un espace spécifique d'un point de vue écologique. S'il est indispensable de maintenir et d'améliorer sa fonction de production de bois, mais également de produits autres que le bois, il est nécessaire de veiller au maintien et à l'amélioration de la diversité biologique des écosystèmes forestiers. D'autre part la forêt contribue largement à la protection des sols (maîtrise des phénomènes érosifs) et de la ressource en eau (optimisation de circulation de l'eau et stabilité des berges), ce qui doit être davantage pris en compte dans les politiques de gestion. La vitalité de la forêt doit être préservée grâce à la maîtrise des adversités telles que les incendies, mais également les parasites, les intempéries, et la propagation de gibier nuisible. Enfin, la forêt joue un rôle majeur dans le cycle du carbone, particulièrement lors de la période de croissance des essences, au cours de laquelle l'absorption des émissions de CO<sub>2</sub> est accrue.

- **L'estuaire de la Gironde** est le plus vaste estuaire d'Europe occidentale. Il s'agit d'un milieu spécifique, véritable interface entre les eaux salées de l'océan Atlantique et les eaux douces des fleuves (Garonne, Dordogne). Il est composé d'écosystèmes variés particulièrement productifs, tels que les prairies humides. Ces zones humides sont caractérisées par la richesse et la diversité des formes de vie et leur rôle fondamental dans la conservation de la ressource en eau. Enfin, l'estuaire, situé sur un axe privilégié par les oiseaux migrateurs, est une zone de nidification et d'hivernage majeure pour l'avifaune.

Au delà de son intérêt écologique, l'estuaire représente un patrimoine historique et culturel considérable, hérité de la fonction commerciale inhérente au port de Bordeaux.

Actuellement l'activité de transport fluvial pour le commerce est limitée. Ainsi, la réhabilitation de sites naturels, historiques et culturels est nécessaire à la mise en valeur patrimoniale et économique de l'estuaire. Le maintien et l'amélioration de la navigabilité de l'estuaire, et au delà, de la partie amont des fleuves, permettrait l'essor du tourisme fluvial, qui pourrait être bénéfique au dynamisme économique des territoires limitrophes des rives de l'estuaire, de la Garonne et de la Dordogne.

Afin de satisfaire l'ensemble des ces objectifs, des outils de connaissance, tels que les observatoires régionaux et les Systèmes d'Information Géographiques (SIG), doivent être développer afin de constituer un référentiel commun mis à disposition des décideurs.

### **Les enjeux :**

Les mutations liées à l'environnement conduiront à l'adaptation des politiques publiques, dans le sens de :

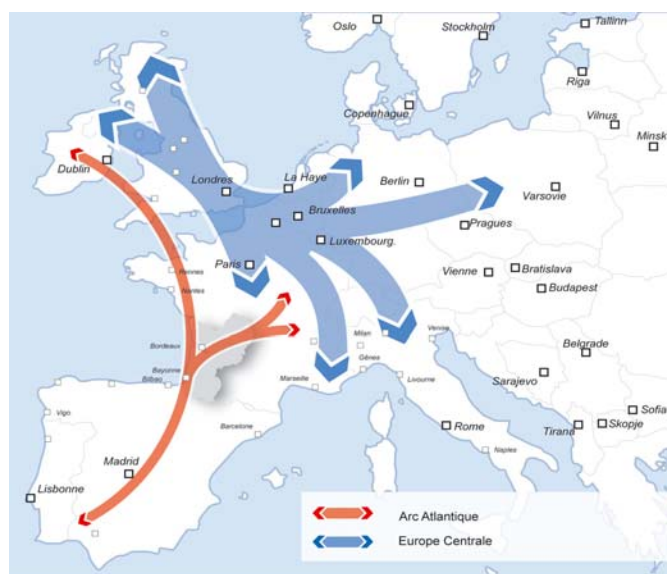
- Une innovation technologique soutenue et des transferts technologiques pour l'environnement.
- Une éco conception des biens, des produits et des processus de fabrication.
- Le développement des énergies renouvelables.
- Les coûts croissants des énergies fossiles qui peuvent amener à de nouvelles modalités concernant la localisation et la distribution des productions (renforcement des circuits courts), les transports individuels et collectifs, et les activités telles que le tourisme et l'agriculture.
- Le développement de l'éco-citoyenneté grâce à l'information et à la sensibilisation des aquitains et des non aquitains dans le cadre de leur activités de tourisme ou de loisir, afin de favoriser les changements des pratiques en terme de consommation d'énergie notamment.
- L'introduction du développement durable dans la gestion de toutes les entreprises en aquitaine (multi-nationales, PME, TPE).
- De nouveaux concepts et indicateurs d'évaluation et de mesure des actions collectives (métabolisme des territoires, empreinte écologique, bio économie).
- Anticiper le recul du trait de côte.
- Le développement d'une politique durable de gestion quantitative et qualitative de l'eau.

## ⇒ LES MUTATIONS DES ECHANGES

### Les perspectives de flux.

L'Aquitaine est située sur un courant majeur d'échanges en Europe, au cœur de la façade Atlantique. Ce **positionnement stratégique** dans les flux nord/sud confère à la région une **vocation d'échanges** dont il s'agira d'exploiter les opportunités tout en en réduisant les nuisances. Les échanges dans une perspective tendancielle, sont destinés à croître, dans une économie de plus en plus internationalisée. Les projets en matière de mise à niveau des transports et infrastructures pour la région vont dans ce sens. L'objectif est donc à la fois de maîtriser croissance des flux, d'assurer le maximum de fluidité, et de favoriser le report modal.

### Les courants d'échanges en Europe



source : fonds topographiques en provenance de GISCO ©  
droits de l'UE réservés ©  
agence d'urbanisme de Bayonne et de Bordeaux  
traitement août 2005

En effet, à l'horizon 2025, suivants différents scénarios de croissance, les échanges entre la Péninsule Ibérique et le reste de l'Europe (219 millions de tonnes en 2003) devraient être compris entre 350 et 500 millions de tonnes.

Une hypothèse « basse » débouche en 2025 sur un volume d'échanges à travers les Pyrénées de 353 millions de tonnes représentant un accroissement de 61% par rapport à 2003 dont +33% pour la route (134 MT), +481% pour le fer (25 MT) et +71% pour le mode maritime (194 MT).

L'hypothèse « haute » dégage en 2025 un volume global des échanges de 498 millions de tonnes dont +74% pour la route (176 MT), +714% pour le fer (35 MT) et +152% pour le mode maritime (287 MT).

Au total, si les deux hypothèses ressortent contrastées quant à l'évolution du trafic maritime, elles restent relativement proches au niveau des modes terrestres. Dans les deux cas, la part relative du fer est de l'ordre de 16% en 2025 alors qu'elle n'est que de 2% aujourd'hui et la part relative de la route dans les modes terrestres passe de 96% en 2003 à sensiblement 83% en 2025.

La situation géographique de l'Aquitaine, avec les ports de Bordeaux et de Bayonne, offre un domaine maritime avec de fortes potentialités, même si l'évolution du mode maritime présente toujours une plus grande incertitude que pour les modes terrestres.

Avec pour hypothèse que le mode maritime continuera d'absorber 60% de la croissance du trafic, **le corridor atlantique devra permettre d'acheminer 88 millions de tonnes** (47 en 2003), soit 41 millions de tonnes supplémentaires (+82%). Ainsi, sans évolution du mode ferroviaire, 5,6 millions de poids lourds soit **plus de 15 500 camions/jour transiteront dans 20 ans par Biriadou** (8 500 camions aujourd'hui).

**Le report modal de marchandises de la route vers le fer**, qui permettrait d'absorber une partie de la croissance des échanges attendue entre la Péninsule Ibérique et le reste de l'Europe, reste donc pour l'Aquitaine, l'enjeu majeur à l'horizon 2025.

L'achèvement des sections Bordeaux-Angoulême (2013) et Angoulême-Tours (2016) et **la mise en service dans son intégralité de la LGV Bordeaux-Paris**, libèrera des tracés, et conduira à la mise en oeuvre d'aménagements de forte capacité à programmer au sud de Bordeaux.

**L'autoroute ferroviaire atlantique** qui pourrait être lancée dès 2009 entre Irun et le sud de Paris verra ses fréquences augmenter au fur et à mesure de l'achèvement des grosses opérations ferroviaires en cours de réalisation. Elle **devrait permettre, à l'horizon 2016, de retirer de la route l'équivalent de 2 000 camions par jour**.

A plus longue échéance, lorsque l'Espagne aura mis aux normes UIC (Union Internationale des Chemins de fer) l'ensemble de son réseau principal ouvrant par là même de nouvelles perspectives de développement du mode ferroviaire dans les échanges, et que le prolongement de la LGV Sud Europe Atlantique entre Bordeaux et Hendaye sera réalisé, **la mise en service de l'autoroute ferroviaire atlantique et le développement du fret conventionnel** permettront de traiter 25% des flux terrestres par le fer, **soit l'équivalent de 4 000 camions par jour**.

Les « **autoroutes de la mer** » apparaissent à l'horizon 2025 comme une alternative modale, fiable et crédible, offerte au transport de marchandises pour limiter la croissance de la circulation des poids lourds notamment sur la route. Dans le prolongement du rapport de Richemond et du comité interministériel de la mer de 2003, le CIACT a acté le principe de développer une ligne maritime d'intérêt général sur la façade atlantique entre l'Espagne et la France afin d'offrir un niveau de service suffisamment attractif en terme de régularité, de fiabilité et de fréquence pour être en mesure de capter durablement du trafic.

## Les déplacements.

Il apparaît indispensable contribuer au développement des modes de transport en commun à l'échelle communale et intercommunale, ainsi qu'à la mise en oeuvre **Transports en Commun en Sites Propres (TCSP)** au sein des agglomérations.

Ainsi, l'action publique doit nécessairement appréhender l'augmentation de la fréquentation des transport en commun. Cette évolution est déjà bien amorcée en ce qui concerne le transport ferroviaire de voyageurs, puisque la fréquentation des TER a augmentée de 13% depuis 2002 sur l'ensemble des lignes régionales.

## L'organisation de la logistique.

L'Aquitaine bénéficie d'une position stratégique qui lui confère **vocation logistique, créatrice d'emplois** dont certains, dans des domaines à forte valeur ajoutée, pourraient être de puissants facteurs d'attractivité pour la région.

Par logistique, il faut entendre l'ensemble des moyens matériels et humains permettant d'acheminer les personnes, biens ou informations. Les fonctions logistiques ne se limitent pas

aux transports (intermodalité), mais correspondent à tout ce qui relève des échanges. La vocation logistique viendrait renforcer les volontés et actions en cours menée à l'échelle régionale en faveur du report modal.

Saisir cette opportunité **nécessitera la mobilisation de plusieurs leviers de l'action publique** : outils de gestion foncière pour proposer des terrains à des activités très consommatrices d'espace, gestion des infrastructures, offre de formations adaptées...

### **Les technologies de l'information et l'ouverture régionale et territoriale.**

Le développement et la modernisation des infrastructures de réseaux numériques apparaissent aujourd'hui comme **un élément essentiel d'attractivité et de compétitivité mais également d'aménagement d'un territoire**. Or, l'Aquitaine est soumise à des contraintes liées à son étendue et à sa faible densité de population. C'est pourquoi les réseaux sont aujourd'hui concentrés sur les principaux pôles urbains ainsi que sur les axes de circulation nord-sud à proximité du littoral et ouest-est en direction de Toulouse. Les technologies de l'information et de la communication peuvent constituer un levier essentiel de dynamisme économique et social pour les territoires ruraux aquitains car ils favorisent l'implantation d'activités économiques (PME, tourisme...), l'ouverture sur l'extérieur, le développement de télé-services (services publics, formation à distance...). Dans cette perspective, l'amélioration de la desserte de l'ensemble du territoire régional en réseau numérique mais aussi hertzien (téléphone mobile, radio et TNT) représente un enjeu important pour l'Aquitaine.

## **⇒ LES MUTATIONS ECONOMIQUES**

### **Une économie de plus en plus globalisée.**

L'Aquitaine sera confrontée à **des tendances qui s'inscrivent dans une économie de plus en plus globalisée** :

- l'ouverture des marchés qui intensifie la concurrence entre économies,
- les importantes différences de coût de main d'œuvre entre la France et les pays émergents qui entraîne une spécialisation sur les activités à forte valeur ajoutée,
- la baisse du poids relatif de l'industrie et la tertiarisation de l'économie (dont le développement des services à la personne),
- le développement de l'économie immatérielle,
- la pression des hommes et de leurs activités sur l'environnement qui suppose une révision en profondeur des modes de production dans une perspective de gestion durable,
- le développement de logiques financières supra-nationales.

### **Dynamisme économique et innovation.**

Pour faire face à ces mutations, **l'Aquitaine dispose d'atouts importants** :

- l'attractivité de son territoire,
- la disponibilité en main d'œuvre,
- la disponibilité en espace,
- la reconnaissance de quatre pôles de compétitivité,
- une dynamique soutenue de la création d'entreprises et un maintien pérenne de celles-ci,
- une forte implantation de l'aéronautique, du spatial,
- la qualité des produits agricoles et agroalimentaires,

- le tourisme,
- un positionnement stratégique sur l'axe d'échanges atlantique,
- l'existence d'un marché transfrontalier.

**Pour favoriser la création de richesses économiques et sociales de façon durable, la région devra répondre à certains enjeux** parmi lesquels on peut citer le risque de dualité économique entre les territoires attractifs et ceux qui le sont moins, la nécessaire amélioration continue de la productivité des entreprises aquitaines et de la performance des exportations dans un contexte de concurrence internationale accrue, la question de la transmission d'entreprises, et le développement de la logistique.

Dans ce contexte, l'économie régionale doit **conforter ses spécialisations**, pour stimuler l'initiative économique individuelle et collective et améliorer sa compétitivité, en particulier dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Elle doit continuer à **parier sur la qualité et la connaissance**.

Ces perspectives nécessitent un important soutien à la recherche et aux démarches d'innovation, à travers notamment les pôles de compétitivité et, d'une manière générale, un soutien aux démarches d'excellence et de qualité sur l'ensemble du territoire régional, y compris dans les zones à dominante rurale. Ainsi, il est important de souligner que cet enjeu doit être appréhendé comme **étroitement complémentaire du soutien aux dynamiques d'un développement territorial équilibré et solidaire**.

Si la régulation économique par les Etats est en recul, **le Conseil régional, en partenariat avec les forces économiques de la région, peut agir sur certains leviers** pour répondre aux enjeux précédemment décrits. Il pourra notamment asseoir son action sur des segments spécifiques de l'économie, parvenir à maintenir les acteurs économiques sur le territoire en agissant sur les domaines en interaction permanente avec les entreprises (logistique, transport, formation, recherche), et en améliorant les partenariats locaux. En outre, il pourra encourager la création de nouvelles formes d'activités relevant d'une recherche de responsabilités et de solidarités sociales et environnementales, au delà des seules réalités financières.

### **L'environnement : un atout économique pour l'Aquitaine.**

D'après le rapport de la DATAR, *Territoires 2030*, paru en décembre 2005, il est impératif d'engager, face aux enjeux du développement durable, **un processus qui conduise progressivement à une inflexion voire à une rupture par rapport à une économie de flux fondée sur les énergies émettrices de gaz à effet de serre**. Ce processus doit s'inscrire dans les politiques publiques, et l'échelle régionale paraît particulièrement adaptée pour élaborer cette stratégie en partenariat avec l'Etat.

L'atténuation du changement climatique pourrait constituer un réel atout économique pour l'Aquitaine. L'OCDE a analysé l'impact sur l'emploi des politiques visant à atténuer le changement climatique. Pour l'Europe, la majeure partie des études arrive à la conclusion que **les mesures de lutte contre les changements climatiques auront des retombées positives sur l'emploi**. Le « Livre blanc » de la Commission européenne estime à 500 000 les emplois nets pour 2010 dans l'Union européenne, créés directement par le secteur des énergies renouvelables et à 400 000 les emplois créés indirectement. En France, l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) annonce 115 400 emplois potentiels à partir des énergies renouvelables en 2010, contre 38 900 actuellement.

De manière plus générale, l'environnement fait l'objet de nombreux investissements productifs dans les domaines de l'eau, des déchets, de la lutte contre les pollutions, et de la prévention des risques naturels. **La région Aquitaine pourrait devenir une région exemplaire d'économie durable**, mettant à disposition des acteurs économiques et de tous les aquitains

des ressources (air, eau, énergie, espace, sols et sous-sol) de qualité, préservées et valorisées grâce à un développement durable. Le secteur des **énergies renouvelables** (bois-énergie, solaire, éolien) peut être générateur d'emplois nouveaux, directs ou indirects, et permettre ainsi de **renforcer et de diversifier l'économie en milieu rural**. En ce qui concerne la filière oléagineuse, le maïs, le blé et les céréales constituent des molécules pour l'industrie (sacs d'emballage biodégradables, détergents...). Ainsi, la **chimie végétale des céréales** pourrait par exemple constituer une réelle alternative à la pétrochimie grâce à la production de bio-carburants.

Si l'émergence de ces nouvelles modalités économiques impliquent une nécessaire adaptation des politiques publiques, elle rend également indispensable **l'évolution des pratiques et des modes de consommation** des aquitains, notamment en matière de consommation d'énergie.

## ⇒ **LES MUTATIONS SOCIETALES : MODES DE VIE ET MENTALITES COLLECTIVES**

L'Aquitaine, comme l'ensemble du pays, est et sera confrontée dans les années à venir à des phénomènes de précarité professionnelle, d'inégalités sociales, de ségrégation et d'exclusion. **La Région proposera, dans sa Charte, des actions pour une société plus juste et plus solidaire.**

Du fait d'une mobilité croissante et de l'évolution rapide des connaissances et des techniques, **la formation** occupera une place toujours plus importante dans la sécurisation des parcours professionnels et par conséquent dans celle des parcours de vie. **En matière de formation continue**, les enjeux seront très importants. Il s'agira de renforcer l'orientation et la formation tout au long de la vie pour améliorer l'emploi des actifs, de développer la validation des acquis de l'expérience, afin d'accroître et de diversifier les compétences de chacun, et de renforcer les approches interprofessionnelles au niveau régional.

L'Aquitaine se doit donc de relever l'enjeu de la formation dont l'un des objectifs doit être de connecter les qualifications acquises aux dynamiques économiques. C'est pourquoi, compte tenu de son « cœur de compétences » la région Aquitaine entend jouer un rôle pilote dans les concertations entre acteurs économiques et les outils de formation autour de quatre axes :

- *Prospective/Expertise* dans le domaine de l'évolution des activités économiques, des emplois et des formations (observatoire des métiers, prospective des « relations formation emploi ») ;
- *Animation/Coordination* des initiatives réduisant la distance entre les systèmes de formation et les systèmes d'emploi, notamment par la mobilisation des représentants des professions (développement des « relations formation – entreprises ») ;
- *Diffusion* des informations sur les métiers, par tous supports, en particulier ceux relevant des TIC (expérimentation, Show room des outils, analyse de leurs usages...);
- *Liaison avec la Recherche sur l'emploi et les qualifications* : diffusion et valorisation des résultats, notamment dans le cadre de formation des professionnels de l'information et de l'orientation.

**Ces activités seront organisées** à travers une réunion de moyens, de compétences et de services – en majorité déjà existants – **au sein de l'Institut Régional de l'Orientation et des Métiers** (IROM), qui assurera également l'animation de diverses institutions travaillant en réseau.

Les exigences de la **mobilité professionnelle** engendreront également des besoins croissants de **mobilité géographique** (transports) et **résidentielle** ainsi qu'une exigence accrue d'**accessibilité aux biens et aux services**.

Le Conseil Régional d'Aquitaine accordera également une importance particulière à la recomposition des temps sociaux avec un temps de travail en constante diminution depuis le milieu des années 80 et un temps libre devenu le temps social dominant. Ce constat, sociologique, constitue un enjeu de taille à prendre en considération en matière d'organisation de la vie sociale présente et future, dans le respect des modes de vie des aquitains.

Dans le contexte de vieillissement inéluctable de la population, il importera de bien prendre en considération les besoins des personnes âgées notamment en matière de santé (démographie médicale), de logement, d'accessibilité aux services, et de veiller à développer le lien intergénérationnel.

Enfin, une attention particulière doit être portée au développement de l'éco-citoyenneté dans le cadre des mutations environnementale et énergétiques.

## ⇒ **LES MUTATIONS TERRITORIALES**

### **Coopérations et complémentarités territoriales.**

**L'Aquitaine devra inscrire son action simultanément à plusieurs échelles territoriales** (locales, départementales, nationales, européennes et internationales), afin de développer la coopération et les complémentarités entre régions et agglomérations européennes.

**A l'échelle européenne**, certaines régions françaises font déjà partie intégrante d'espaces interrégionaux cohérents basé sur des logiques de complémentarités économiques et logistiques (réseau de communication et d'échange, plate-forme logistique). Par exemple, le Nord-Pas-de-Calais fonctionne avec la Flandre Belge, à partir du réseau des villes qui structure l'espace métropolitain localisé entre Londres, Paris et les mégapoles de la Ruhr. En ce sens, l'Aquitaine devra se positionner au sein du **grand sud-ouest européen** regroupant la Navarre, Euskadi, et Midi-Pyrénées, et au-delà, à l'échelle de **l'Arc Atlantique**.

**A l'échelle régionale**, l'enjeu sera de limiter les disparités croissantes entre pôles urbains et territoires à dominante rurale d'une part, et entre littoral et intérieur d'autre part. La **métropolisation** et la **littoralisation** sont des phénomènes majeurs en terme d'aménagement qu'il apparaît nécessaire de maîtriser à l'échelle régionale. En effet, ces processus sont susceptibles d'engendrer des **déséquilibres territoriaux** (ségrégations socio-spatiales entre pôles urbains et périphéries limitant l'accès aux biens et aux services), et des **dégradations environnementales** (étalement urbain, déplacements quotidiens générant pollution).

### **Les nouvelles solidarités territoriales.**

Compte-tenu de la nécessité de dépasser les clivages entre territoires à dominante rurale et pôles urbains l'Aquitaine doit promouvoir un **développement territorial équilibré favorisant l'intégration de l'ensemble des territoires au sein des dynamiques socio-économiques régionales.**

Le respect des diversités est nécessaire à un développement territorial harmonieux et dynamique. Ainsi, bien que l'Aquitaine soit la première région agricole française, **les dynamiques économiques des territoires ruraux ne doivent pas se limiter à l'atout agricole**. S'il est nécessaire de maintenir le dynamisme agricole, des pistes de développement novatrices restent cependant à envisager, afin de trouver à l'espace rural d'autres vocations que la production agricole. Les territoires ruraux sont porteurs de valeurs économiques, culturelles, paysagères et écologiques fortement capable d'engendrer un développement territorial spécifique permettant de s'insérer dans des logiques économiques qui dépassent l'échelle locale. Ce modèle de développement permettrait à la fois **de préserver l'identité du monde rural**, constitutive de l'Aquitaine, et d'en **dynamiser les activités sur la base d'un développement rural durable** basé sur l'élaboration de projets de développement propres à ces espaces et adaptés à leurs spécificités socio-économiques et environnementales.

D'autre part, l'Aquitaine doit s'appuyer sur un **réseau urbain équilibré et cohérent** intégrant les métropoles, les agglomérations, et les villes petites et moyennes afin de faire jouer les synergies et les complémentarités entre les centralités, et permettant ainsi de **développer l'accès aux services** à tout le territoire. Ce maillage urbain en réseau doit nécessairement s'accompagner d'une **maîtrise de la consommation de l'espace**, en limitant l'étalement urbain et l'ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation, en favorisant la densification raisonnée de l'existant, et en maintenant des coupures vertes.

### **Le fait métropolitain.**

Le fait métropolitain constitue une **force motrice majeure pour le territoire régional** étant donné que les métropoles concentrent des fonctionnalités spécifiques, dites supérieures, en ce qui concerne les échanges (logistique), la connaissance et l'innovation (enseignement supérieur, recherche), et l'intermédiation (services et activités rares), sur lesquelles est fondée leur attractivité. Ces fonctions sont motrices pour les villes elles mêmes, mais également pour l'ensemble du territoire régional qu'elles animent.

Pour satisfaire cet objectif les métropoles doivent renforcer ses fonctions supérieures afin d'affirmer sa position en Europe en s'appuyant sur son positionnement stratégique au cœur de l'arc Atlantique. Le développement métropolitain ne suppose pas nécessairement l'accroissement du déséquilibre entre la capitale régionale et le reste de la région. Ainsi, **les métropoles doivent impulser le développement et la compétitivité de l'ensemble du territoire aquitain** à l'échelle européenne et internationale, grâce à la coopération interrégionale, et à un maillage urbain organisé en réseau, garant d'équilibre et de cohérence territoriale.

## **⇒ LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES**

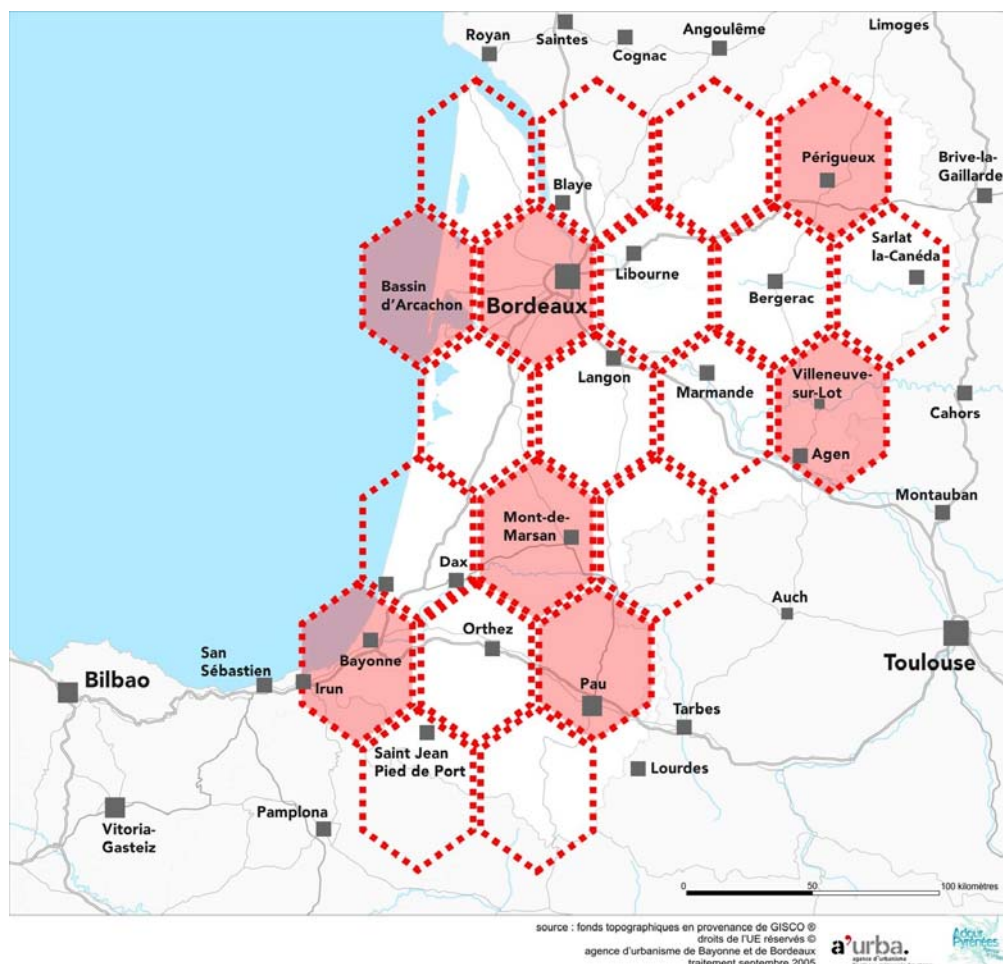
Le projet de la Région s'inscrit dans un **paysage institutionnel en profonde mutation**. Le **désengagement de l'Etat** et la **poursuite de la décentralisation** affecteront la conduite de l'action publique en Aquitaine en donnant à la Région un rôle accru. Celle-ci devra mener son action **en lien avec les territoires**. La concertation a, en effet, mis en évidence leur volonté de participer à un dialogue et à des actions en réseau, qu'elles soient horizontales (entre territoires, corps intermédiaires et associations) ou verticales (entre niveaux institutionnels : pays, intercommunalités, départements, Région...). Enfin, les acteurs publics devront mettre en œuvre les cadres permettant de répondre aux attentes des **citoyens en demande de participation** aux grands projets qui façonneront l'Aquitaine de demain.

## V - UN SCENARIO FEDERATEUR ET VOLONTARISTE

### UNE SYNTHÈSE ENTRE 3 VISIONS COMPLÉMENTAIRES

Les mutations précédemment décrites ont souligné les enjeux auxquels sera confrontée l'Aquitaine dans les 15 ans à venir. Elles permettent d'esquisser trois images d'une Aquitaine future qui correspondent à trois perceptions actuelles de la région, déclinées à 2020, avec les principales caractéristiques et conséquences qu'elles impliquent. Les participants aux réunions de concertation ont tout particulièrement souhaité développer la vision de l'Aquitaine en réseaux dans la mesure où les deux autres sont déjà à l'œuvre et plus facilement identifiables. Cet exercice permet de faire émerger les valeurs, les objectifs que l'on veut donner à l'Aquitaine de 2020 et de faire la synthèse entre contraintes, opportunités, identité régionale et volonté politique.

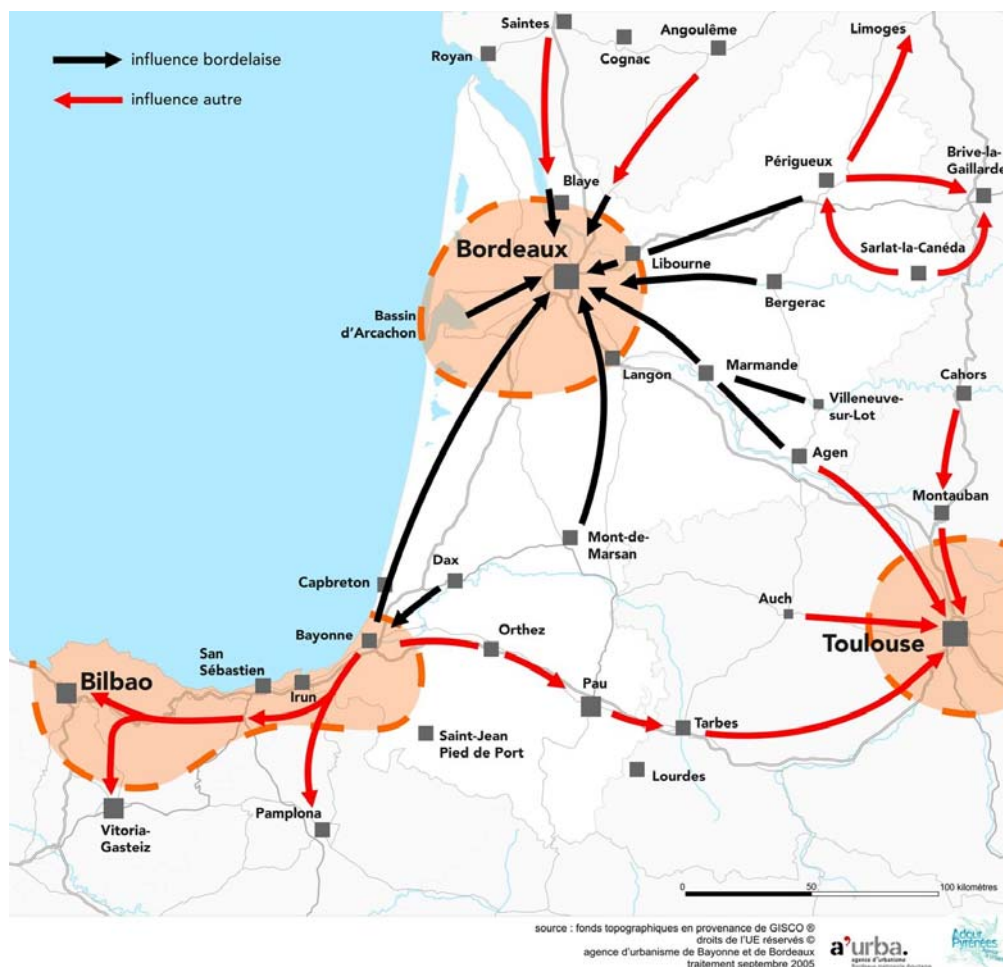
⇒ *Une Aquitaine « mosaïque » des proximités, notamment des pays et des ruralités.*



Selon cette vision, la région est constituée par la juxtaposition des territoires infrarégionaux qui la composent, renvoyant à la perception immédiate de l'espace régional par les Aquitains telle qu'elle a émergé lors de la concertation. Basée sur les initiatives et cultures locales, elle favorise l'équité entre les territoires par une intervention publique qui régule et réduit les disparités locales. Elle soutient ainsi le développement rural et repousse le risque de marginalisation de certains territoires. Elle repose sur une action publique de proximité, plus lisible pour les citoyens. Elle permet, enfin, un développement respectueux de l'environnement.

A elle seule, cette vision ne permet cependant pas de répondre aux grands enjeux régionaux tels que le positionnement de l'Aquitaine en Europe, la compétitivité et l'attractivité du territoire. Elle conduit à une vision segmentée du territoire et des enjeux, et à une dualisation de la région entre territoires ouverts sur l'extérieur et ceux enracinés dans les problématiques locales.

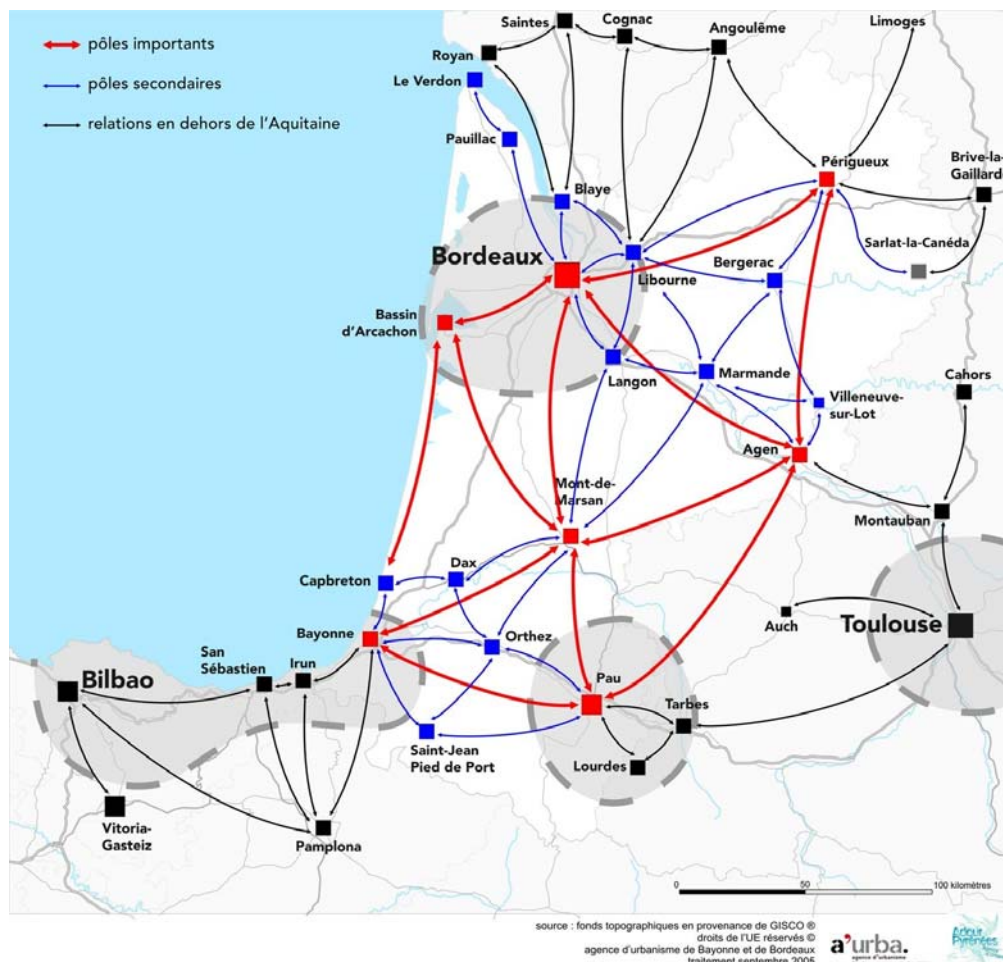
⇒ **Une Aquitaine hiérarchisée, structurée autour des agglomérations et inscrite dans l'économie internationale**



Cette vision tend à privilégier les foyers de développement polarisés et à maximiser les facteurs d'attractivité économique, reflétant la perception de l'Aquitaine qu'en ont des observateurs extérieurs à la région. Elle fait le pari d'une région reposant, à l'instar des autres grandes agglomérations européennes, sur une capitale forte, compétitive et attractive susceptible de créer des effets d'entraînement pour le territoire tout entier en générant de nombreuses opportunités économiques et des circuits de redistribution. Grâce à cette concentration des moyens, elle s'insère dans l'économie européenne. Elle repose sur la primauté du fait urbain qui structure le territoire. Les fonctions que remplissent les villes y sont de plus en plus hiérarchisées.

Considérée isolément, cette vision contribue à creuser les inégalités de développement entre territoires. De plus, elle génère une pression foncière, un étalement urbain et une augmentation des migrations pendulaires qui pèsent sur l'environnement.

⇒ Une Aquitaine « en réseaux », ouverte, solidaire et efficace



**La concertation** a, sans aucune ambiguïté, mis en évidence un désir profond des partenaires de la Région de passer à un « autre » modèle de développement et d'aménagement, sans pour autant bouleverser les tendances lourdes, culturellement imprimées dans la mentalité collective. Entre la désuétude du « tout rural » et une urbanisation incontrôlée, les Aquitains conçoivent un **scénario** qui intègre les **avantages** des visions dites « mosaïque » et « hiérarchisées » exposées ci-dessus, mais en les limitant et en les dépassant dans une vision « **en réseaux** », porteuse de **modernisation économique** mais consciente de l'histoire et de l'identité régionale. Deux principes fondamentaux sous-tendent cette Aquitaine en réseaux : le principe d'équité impliquant la mise en œuvre de solidarités territoriales et le principe d'efficacité territoriale fondé sur la complémentarité et les relations partenariales.

**Le principe de justice et de solidarité territoriale** repose sur un maillage des territoires qui permette d'élargir le champ des opportunités offertes aux Aquitains pour les accompagner dans des parcours soumis à une mobilité croissante. Ce maillage n'est pas seulement physique mais aussi fondé sur des interactions immatérielles, des savoirs, l'accès à la culture, l'ouverture sur l'extérieur et la mobilité individuelle dans un cadre régional. La région est ainsi considérée comme un **espace privilégié de vie** où les Aquitains peuvent trouver l'essentiel des réponses à leurs attentes professionnelles, familiales, associatives, éducatives, sociales, artistiques et culturelles. Cette vision permet de réconcilier les principes de proximité et de mobilité.

La vision d'une Aquitaine en réseaux est également **source d'efficacité**. Le maillage du territoire permet de tirer parti de la richesse offerte par la diversité des territoires et favorise un enrichissement mutuel. Il permet de nouer des partenariats de projets à géométrie variable. La région interactive est également ouverte sur l'extérieur afin d'entretenir des relations de coopérations et de complémentarités. Une Aquitaine en réseaux encourage les interactions « horizontales » entre espaces, institutions, citoyens, entreprises mais aussi « verticales », favorisant une action locale efficace.

Les trois visions ainsi développées ne sont pas exclusives les unes des autres et s'affirment dans une logique de complémentarités combinant :

- la volonté des territoires infra-régionaux de maintenir leur spécificité et de faciliter – autant que possible – des relations socioéconomiques de proximité ;
- la nécessité de disposer d'une armature urbaine équilibrée de l'Aquitaine, qui s'appuie sur la reconnaissance et la valorisation du fait métropolitain à l'œuvre dans les agglomérations régionales, pour tirer l'ensemble du territoire dans la compétition internationale ;
- la volonté, bien entendu, d'un fonctionnement en réseau dans une stratégie coopérative (fédérative) de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Pour se développer harmonieusement à l'horizon 2020, tant sur le plan de la solidarité que sur celui de l'efficacité, l'Aquitaine en réseaux devra répondre à 5 défis, fruit des mutations précédemment décrites et de choix politiques volontaires.

## **AVERTISSEMENT**

Aux 5 défis qui suivent correspondent, en l'état actuel de la démarche, 28 orientations stratégiques. Pour une part, elles se rattachent préférentiellement à l'un ou l'autre des défis, en fonctions de quoi elles sont « classées » ci-après.

CE PROJET REGIONAL S'INSCRIT DANS LE STRICT RESPECT DU PARTAGE DES COMPETENCES ENTRE COLLECTIVITES ET ACTEURS INSTITUTIONNELS. AINSI, LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES SUIVANTES NE DOIVENT PAS ETRE CONSIDEREES COMME RELEVANT SYSTEMATIQUEMENT DU DOMAINE D'INTERVENTION DIRECTE DU CONSEIL REGIONAL. L'ACTION DE CE DERNIER POURRA AINSI RELEVER DE TROIS NIVEAUX D'IMPLICATION :

- L'INCITATION
- LA PARTICIPATION
- L'INTERVENTION DIRECTE

## VI - LES 5 DEFIS AQUITAINS A 2020

---

### ⇒ **DEFI N°1 : MIEUX VIVRE EN AQUITAINE**

Ce défi constitue l'articulation fondamentale du Projet de Région. Il est construit sur la base d'orientations et de principes replaçant les Aquitains dans leur environnement économique, social et culturel. L'objectif est de proposer aux citoyens aquitains l'éventail le plus large de choix possibles afin de pouvoir réaliser leur vie au sein d'un espace régional de solidarité. Il s'agit de créer les conditions nécessaires pour que, dans le cadre de leur développement personnel, chaque aquitaine et aquitain s'épanouisse pleinement au sein du territoire régional et participe activement au développement de celui-ci. Cela suppose de se fixer deux objectifs parfaitement complémentaires :

- d'une part, assurer la mobilité, non pas comme un principe en soi, mais comme la première des réponses à une « Aquitaine en réseaux », où chaque citoyen se voit offrir, dans le cadre régional, le maximum d'opportunités (professionnelles, sociales, culturelles, relationnelles...) auxquelles il peut accéder, supposant la mise à disposition d'une offre très performante de moyens de déplacement.

- d'autre part, sécuriser, dans cet avenir incertain et très « mobile », les itinéraires des Aquitains tout au long de leur vie active, résidentielle, personnelle et familiale.

#### • **Domaines d'actions :**

- Insertion-formation-emploi,
- Sécurisation professionnelle,
- Mobilité,
- Habitat - droit au logement
- Egalité des chances et lutte contre les discriminations
- Egalité hommes/femmes
- Mixité
- Jeunesse - intergénérationnel - vieillissement,
- Conciliation des différents temps sociaux : personnels et collectifs, temps libre et travaillé etc...
- Mutualisation et maillage des services - accessibilité des services,
- Santé,
- Création culturelle,
- Vie associative.

## 01. PERMETTRE TOUS LES DEPLACEMENTS EN REGION

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : directe et partenariale*

### Objectifs :

- Favoriser l'accès aux villes-centres.
- Permettre l'accessibilité de tous aux services publics.
- Développer un « système » régional de transports performant desservant les bassins d'emplois et de vie.
- Approfondir les partenariats entre tous les acteurs publics et privés du secteur des transports.
- Investir dans le développement de l'intermodalité.
- Intégrer les conséquences environnementales des différents modes de déplacement.

## 02. LUTTER CONTRE TOUTES LES INEGALITES

La réduction du phénomène d'exclusion en Aquitaine implique une stratégie globale (anticiper très tôt le processus d'exclusion) et une action sectorielle forte en direction des personnes, quartier et/ou territoires défavorisés pour lesquels ce processus connaît une augmentation de plus en plus préoccupante.

La Région poursuivra et renforcera son action de lutte contre toutes les inégalités, de prévention de l'ensemble des phénomènes d'exclusions et de discriminations afin d'offrir à chaque aquitain les mêmes chances de se réaliser et d'œuvrer pour la cohésion sociale de la société aquitaine.

### 2.A. INTENSIFIER UNE POLITIQUE AQUITAINE DE LA VILLE

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative et partenariale*

La Région renforcera son action et mobilisera les dynamiques existantes pour renforcer et renouveler la politique de la ville.

### Objectifs :

- Poursuivre le renouvellement urbain et développer la mixité.
- Favoriser la mobilité et l'accessibilité aux services.
- Encourager la participation des populations à la vie de leur quartier et appuyer leurs initiatives.
- Accompagner les démarches de ré-insertion.

## **2.B. PREVENIR TOUTES LES DISCRIMINATIONS ET EXCLUSIONS**

### **✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative***

#### **Objectifs :**

- Mettre en place une veille stratégique permettant d'anticiper de nouvelles problématiques d'exclusion liées aux nouveaux enjeux économiques.
- Permettre l'orientation continue des jeunes au cours de leur scolarité afin de leur offrir les meilleures chances d'insertion à partir de leur projet professionnel et personnel.
- Se mobiliser en faveur des publics cibles des discriminations (femmes, immigrés, travailleurs âgés...) ou Mettre en place un plan régional de lutte contre toutes les discriminations autour de 4 axes :
  - L'accès à l'emploi et à la qualification pour tous.
  - Une Aquitaine ouverte à tous
  - Une administration régionale et exemplaire
  - Changer les mentalités.
- Mettre en place des dispositifs de repérage des difficultés de l'enfant dès son plus jeune âge.

## **03. SECURISER LES ITINERAIRES DE VIE ACTIVE**

### **✓ *Type d'intervention du Conseil régional : directe et partenariale***

#### **Objectifs :**

- Développer l'information, l'orientation professionnelle ainsi que la formation tout au long de la vie.
- Assurer à chaque Aquitain un socle actualisé de compétences de base, indispensables à son insertion sociale et à la construction d'un projet professionnel.
- Permettre à chaque Aquitain d'accéder à une qualification reconnue.
- Développer des formations ouvertes et à distance.
- Rationaliser l'offre de formation
- Renforcer l'accompagnement au retour à l'emploi

## **04. ENCOURAGER UNE SOCIETE AQUITAINE CREATIVE**

### **✓ *Type d'intervention du Conseil régional : partenariale***

#### **Objectifs :**

- L'accessibilité aux moyens du développement personnel.
- L'équité en direction des personnes qui souffrent de handicaps.
- La prise en compte dans les objectifs culturels des enjeux de portée économique et sociale (intégration, coopération et échanges)
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- L'accès aux activités sportives.
- La formation aux métiers de la médiation artistique et aux métiers de la culture.
- Le soutien à la création contemporaine.
- La valorisation de la vitalité et diversité des langues régionales et des cultures aquitaines

## 05. PARIER SUR LA JEUNESSE

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative et directe*

### Objectifs :

- Multiplier les lieux et les outils de rencontres et d'échanges afin de favoriser l'expression et la participation des jeunes à la vie de la région
- Accompagner les jeunes dans leur chemin vers l'autonomie et la prise de responsabilités
- Développer une approche transversale en considérant conjointement les différents problématiques qui se posent aux jeunes (emploi, logement, santé, culture, déplacements, sport...).
- Faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle et leur mobilité.
- Développer le lien intergénérationnel.

## 06. DISPOSER D'UNE CHARTE AQUITAINE DE L'ACCES AU LOGEMENT POUR TOUS

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative*

### Objectifs :

- Dessiner les contours d'un modèle aquitain d'aménagement urbain et de développement de l'habitat.
- Faire de la Région l'échelon régulateur dans un rôle d'anticipation et de planification au regard notamment de la mise à disposition du foncier, de l'accès au logement social et des évolutions démographiques.
- Faire converger les efforts des acteurs locaux de l'habitat en faveur d'une sécurisation des parcours de logement (prioritairement en direction des catégories défavorisées), et d'un habitat de qualité.
- Encourager le développement d'un habitat durable en lien avec l'identité régionale et au regard des normes de Haute Qualité Environnementale, dans la rénovation et la construction.

## ⇒ **DEFI N°2 : DESSINER LES NOUVELLES FRONTIERES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Le défi économique et social pour les années à venir relève de la priorité que s'est donnée le Conseil régional d'Aquitaine d'avoir un développement économique équilibré territorialement et au profit de tous les aquitains dans un objectif de durabilité.

Ce défi prend en compte les différentes tendances qui ressortent de l'analyse prospective et vise à offrir à la région un haut niveau d'emplois garantissant les conditions de travail et un niveau de vie de qualité aux aquitains tout en préservant notre environnement régional.

C'est donc une Aquitaine compétitive et solidaire pariant sur la qualité, l'innovation, la créativité et l'ouverture à l'international qui sera mise en avant avec pour objectif principaux d'enrichir ses domaines d'excellence, à travers notamment la mise en place des pôles et des démarches de compétitivité. L'Aquitaine continuera également à valoriser ses principaux atouts que sont l'agriculture et l'agroalimentaire, le tourisme, le commerce et l'artisanat en veillant au renouvellement et à l'adaptation de l'ensemble de ces secteurs aux différentes mutations économiques à venir.

Les efforts seront concentrés sur l'emploi, en veillant à anticiper les risques de perte d'emploi, en continuant à être une des premières régions créatrice d'emplois et en assurant tout particulièrement une veille sur la transmission d'entreprises et la formation.

La politique économique de la région continuera de s'appuyer sur les projets de territoire, particulièrement dynamiques en aquitaine, qui oeuvrent pour un développement local endogène privilégiant formation, initiative et vitalité des bassins d'emplois.

Sur le champ économique, le Schéma Régional de Développement Economique a vocation à approfondir et à décliner de manière opérationnelle les enjeux identifiés au sein du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire.

### • **Domaines d'actions :**

- L'emploi et ses nouvelles formes.
- Les pôles de compétitivité nationaux et locaux.
- Les champs économiques concernés : les grands secteurs d'activité régionale d'intérêt régional (aéronautique et spatial, biotechnologies, chimie, bois, Bâtiment Travaux Publics, agriculture, Industrie Agro Alimentaire, tourisme).
- Le maintien et le développement d'une « base productive » régionale dans les secteurs primaires et secondaires.
- Les services - l'économie résidentielle.
- L'économie sociale et solidaire.
- L'insertion par l'activité économique.
- L'énergie, le développement durable.
- Les activités émergentes.
- Les fonctions métropolitaines.
- L'éthique du développement.
- La production et qualité des terroirs.
- Les partenariats économiques entre collectivités.
- La mutualisation et économies d'échelle.

## **07. OUVRIR ET PROMOUVOIR L'AQUITAINE DANS L'ECONOMIE INTERNATIONALE**

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : participative et incitative*

### **Objectifs :**

- Assurer la diversification des destinations géographiques et des secteurs à l'exportation.
- Organiser la lisibilité de l'offre économique régionale et améliorer la trop faible attractivité de la région pour les investisseurs étrangers, notamment en offrant un accompagnement personnalisé et global aux entreprises désireuses d'investir en Aquitaine (foncier, formation, recherche, logistique, GPEC...).
- Répondre aux exigences de qualité industrielle.
- Développer les outils logistiques internationaux (ports, aéroports).
- Moderniser et adapter l'offre touristique face à la concurrence internationale

## **08. MOBILISER LES ENERGIES POUR L'ATOUT AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE**

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : participative et incitative*

### **Objectifs :**

- Maîtriser le risque commercial, par une dynamisation de l'agriculture reposant sur la transformation des produits (qualité gustative, sanitaire, traçabilité), les investissements agro-alimentaires et commerciaux, le regroupement de l'offre et sur un marketing exigeant.
- Améliorer une protection et une prévention accrues (voir aussi OS n° 23).
- Investir dans de nouveaux domaines dans lesquels l'Aquitaine possède des avantages comparatifs (agrochimie et bio-carburants, biomasse, énergie bois et nutriments).
- Soutenir l'emploi agricole et veiller à la transmission des exploitations.
- Insérer la filière agroalimentaire dans les dispositifs actuels de soutien à l'export.

## **09. ACCOMPAGNER LA CREATION D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS DE SERVICES**

✓ *Type d'intervention du conseil régional : directe/participative/incitative*

### **Objectifs :**

- Soutenir la croissance de services supérieurs, concurrentiels, comme vecteurs d'appui à la performance internationale des entreprises (audit, stratégie commerciale, gestion de carrières, systèmes d'informations, médias, finances..).
- Développer les services d'intermédiation entre les dispositifs locaux en matière de recherche, de tourisme, d'industrie, d'immobilier et d'optimisation de l'environnement de l'entreprise.
- Créer les services de proximité en matière de santé, de formation, de déplacements, d'action sociale et en matière administrative.

## **10. INVESTIR PLEINEMENT SUR LES DOMAINES D'EXCELLENCE ET DE COMPETITIVITE REGIONALE**

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative/participative/directe*

### **Objectifs :**

- Favoriser l'émergence de pôles d'entraînement (pôles de compétitivité, pôles d'excellence, tourisme, services à la personne...).
- Poursuivre le haut niveau d'investissement de la région dans la recherche, le soutien à l'innovation et le transfert de technologie.
- Faciliter l'intégration des PME aux dispositifs de recherche et de transfert de technologie.
- Encourager la constitution de PMI de taille moyenne et importante, à fort enracinement local, capable d'entraîner une dynamique de proximité.
- Optimiser le développement d'activités spécifiques à la Région et/ou capables d'ancrer un développement significatif pour l'Aquitaine.

## **11. DYNAMISER UN MODELE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE**

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative/partenariale*

### **Objectifs :**

- Anticiper les grandes mutations économiques sur les territoires.
- Stimuler l'économie des marchés locaux (économie de la demande).
- Substituer des fournisseurs de proximité aux achats intégrant une composante transport élevé.
- Intégrer de nouvelles étapes de transformation aux biens intermédiaires de manière à satisfaire aux besoins locaux.
- Organiser le développement de nouveaux prestataires de services à la personne (privés ou publics), en réponse à des attentes locales.
- Favoriser l'innovation dans le secteur de l'économie sociale et solidaire en incitant les acteurs à se regrouper pour réaliser des économies d'échelle, avoir des moyens complémentaires et développer au mieux des savoirs-faire.
- Parvenir à une meilleure lisibilité du rôle des acteurs de l'insertion par l'activité économique notamment de leur capacité à réaliser du « sur mesure », à répondre aux besoins de proximité et à pérenniser des emplois en Aquitaine face aux délocalisations liées à la globalisation de l'économie.

## **12. ASSURER LA PERENNITE DU TISSU DES TPE/PME**

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : directe/participative*

### **Objectifs :**

- Accompagner les entreprises dans les premiers stades de leur développement en privilégiant une approche par filière.
- Soutenir les entreprises innovantes qui sont sources d'un développement pérenne.
- Favoriser la création et la reprise d'entreprises. Ce dernier objectif a déjà fait l'objet d'un plan régional d'appui à la transmission d'entreprises.

### ⇒ **DEFI N°3 : RELEVER LE DEFI DES ECHANGES, DES TRANSPORTS, ET DE LA LOGISTIQUE**

Une grande partie des enjeux qui se posent aujourd'hui à l'Aquitaine s'inscrit dans un cadre de référence interrégional et international, qu'il s'agisse de la position de la région dans le système d'échanges européens, de la capacité à s'intégrer en position favorable dans les marchés de plus en plus concurrentiels en Europe et dans le monde ou de l'ouverture des territoires et des hommes sur le monde.

Ce défi concerne donc la capacité de la région Aquitaine dans un horizon de 15 ans, non seulement de s'intégrer pleinement au contexte d'échanges internationaux et européens mais surtout de répondre efficacement aux principaux enjeux d'avenir aujourd'hui pressentis.

Concernant l'ouverture à l'international de l'Aquitaine, la région poursuivra le travail d'échanges, de partenariats et de coopérations réalisé avec de nombreuses régions européennes, africaines, asiatiques et sud-américaines pour valoriser l'offre économique régionale et à cibler les coopérations sur des compétences partagées.

Par ailleurs, l'élargissement des échelles de référence induites par la mondialisation demande la mise en place de logiques de complémentarités à des niveaux inter ou trans régionaux qui permettront notamment d'atteindre des seuils de lisibilité et une masse critique : réalisation d'économies d'échelle et mutualisation, densification des échanges économiques de proximité, réalisation d'équipements structurants (axes majeurs de transport ou plates-forme logistiques) et ainsi de mettre en œuvre de véritables complémentarités économiques et logistiques.

Il s'agira donc de positionner l'Aquitaine comme l'un des pôles d'échanges de niveau européen et international en poursuivant les efforts pour réaliser et remettre à niveau les grands réseaux d'infrastructures (TGV, autoroute ferroviaire atlantique, réseau TER, maillage régional routier, ports et cabotage maritime etc...). En outre, il sera nécessaire d'achever le réseau de plates-formes multimodales permettant de concrétiser l'objectif de développement de l'intermodalité, de concilier efficacité du transport, respect de l'environnement et équité dans les déplacements pour un aménagement du territoire régional équilibré.

Ce défi intègre également le positionnement aquitain au regard des Technologies de l'Information et de la Communication afin de réaliser une région « numérique » performante, finement maillée et à la pointe d'une technologie sans cesse renouvelée (nanotechnologies, géo-positionnement par satellite avec le programme Galiléo etc...).

#### • **Domaines d'actions :**

- Les infrastructures maritimes, ferroviaires, routières et aéroportuaires.
- Les réseaux et services numériques.
- L'intermodalité.
- La vocation logistique.
- Le positionnement géostratégique entre Atlantique et Méditerranée.
- La coopération interrégionale et transfrontalière.
- La coopération internationale.

### **13. FAIRE LE CHOIX D'UNE EURO- REGION : AQUITAINE/EUSKADI**

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : directe-partenariale*

#### **Objectifs :**

- Atteindre les seuils de lisibilité, de rayonnement, de masse critique et d'attractivité par l'interrégionalité.
- Développer les relations de complémentarités induites par la zone transfrontalière et interrégionale notamment déjà à l'oeuvre au pays basque, territoire au cœur des partenariats émergents entre Aquitaine et Euskadi.
- Renforcer la capacité en matière de recherche, de coopération technologique
- Densifier la coopération et la complémentarité des formations et créer des formations nouvelles communes
- Prendre sa place dans les politiques européennes de l'environnement, de la gestion des espaces, des infrastructures, des politiques de massif, mer et littoral.
- Intensifier les échanges de proximité : économiques, sociaux, culturels, en matière de transport etc...
- Ouvrir et élargir l'espace de coopération entre les régions frontalières : Euskadi, Navarre et Aragon.

### **14. DEVELOPPER UNE VOCATION LOGISTIQUE : TIRER PARTI DU CORRIDOR ATLANTIQUE**

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : participative et incitative*

#### **Objectifs :**

- Positionner la région comme pôle d'échanges européen.
- Soutenir les activités et les formations dans les domaines de la logistique.
- Organiser une hiérarchisation et un maillage cohérent de plates-formes multimodales.
- Repérer et préserver les espaces logistiques.

### **15. METTRE À NIVEAU LES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES**

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative/participative/directe*

#### **Objectifs :**

- Renforcer les grands axes nord/sud pour un grand corridor de transport européen répondant aux besoins d'ouverture et d'accessibilité de l'Aquitaine et permettant l'écoulement des trafics transpyrénéens.
- Créer une autoroute ferroviaire atlantique grâce au report modal.
- Améliorer le maillage régional pour un renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité entre territoires, notamment par la poursuite du renforcement des liaisons TER et du désenclavement routier de certains territoires.
- Développer fortement le report modal du trafic de marchandises de la route vers le fer et la mer pour un développement durable du territoire.

## 16. FAVORISER LES ECHANGES ET LA COOPERATION A L'INTERNATIONAL

✓ *Type d'intervention du Conseil régional: directe/incitative*

### Objectifs :

- Identifier et cibler les coopérations à partir des compétences des partenaires et de quelques secteurs clés de l'Aquitaine.
- Accompagner le positionnement des entreprises aquitaines sur des marchés émergents.
- Inscrire des valeurs aquitaines dans les processus de coopération, soutenir le commerce équitable et l'éducation au développement, dans un cadre conforme aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

## 17. OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS NUMERIQUES

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : directe/incitative*

### Objectifs :

- Rééquilibrer la desserte du territoire en réseaux numériques et maintenir une accessibilité généralisée et de qualité aux technologies de l'information et de la communication.
- Investir dans les réseaux en fibre optique, permettant des communications à très haut débit.
- Permettre à l'Aquitaine la capacité d'innover et de développer des applications à vocation élargie dans les domaines de la numérisation, de la visualisation 3D, de la cognitive et de l'ergonomie.
- Maintenir en les modernisant des services d'intérêt public en milieu rural et périurbain et favoriser l'intégration des outils TIC par le tissu des entreprises traditionnelles.

## ⇒ **DEFI N°4 : VALORISER LES TERRITOIRES, GARANTIR LA QUALITE DES ESPACES**

Ce défi de valorisation des territoires et de garantie de qualité des espaces est certainement l'un des plus riches et des plus transverses de la Charte régionale. Il fait appel à l'ensemble des dynamiques d'aménagement du territoire, à l'organisation territoriale de l'Aquitaine forte d'une structuration intercommunale accomplie et au patrimoine naturel et environnemental exceptionnel de l'espace régional.

Les orientations qui suivent s'attacheront à mettre en valeur les atouts aquitains mais surtout à prévenir les principaux risques d'ores et déjà identifiables, tels que l'étalement urbain, la consommation de l'espace, la préservation des milieux fragiles... afin que ne se produise pas le scénario du fil de l'eau qui laisserait échapper nos richesses spatiales et environnementales régionales. Ce défi s'appuiera donc sur un renforcement des atouts de l'Aquitaine grâce notamment au soutien et à la mise en œuvre d'outils de planification, de coordination et d'aménagement à vocation opérationnelle tels les EPFL, le GIP littoral, les Chartes de pays etc...

Les politiques territoriales mises en œuvre en Aquitaine s'appuieront donc sur les atouts et objectifs suivants :

- La vitalité du monde rural et ses potentialités pour l'avenir.
- La qualité de l'organisation territoriale, et notamment une affirmation croissante des pays.
- La demande de fait régional.
- Une armature urbaine bien équilibrée.
- Le développement de l'économie résidentielle.
- La maîtrise de l'étalement urbain.
- Le fait métropolitain comme argument décisif dans le contexte international.
- Des sites patrimoniaux et des paysages encore préservés et de haute qualité.
- La préservation et la valorisation des patrimoines immatériels (expressions, langues, cultures).
- Une conscience collective des enjeux environnementaux.
- L'adaptation aux changements climatiques et énergétiques.

### • **Domaines d'actions :**

- L'urbain, le périurbain et le rural.
- Le réseau métropolitain.
- Le maillage et les centralités.
- La densification.
- Le foncier.
- Les conflits d'usage.
- L'écologie urbaine.
- La montagne, le littoral et les vallées.
- La forêt.
- La préservation des milieux et des ressources naturelles.

## 18. CONFORTER LES DYNAMIQUES RURALES

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative/partenariale*

### Objectifs :

- Pour l'agriculture : voir OS N°8.
- Pour le monde rural :
  - Assurer la couverture la plus équitable des services à la population.
  - Considérer les pays comme espaces privilégiés de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un nouveau développement à la fois rural et durable.
  - Soutenir les activités traditionnelles garantes de la pérennité du territoire et favoriser la transmission des entreprises, l'ancrage des tourisms ruraux et littoraux, la labellisation des produits, l'entretien et la préservation du patrimoine.
  - Rechercher des voies innovantes de développement liées à l'espace rural

## 19. ORGANISER LE RESEAU METROPOLITAIN DES AGGLOMERATIONS

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative/participative/directe*

### Objectifs :

- Favoriser la transformation de la région en une région-métropole identifiée et structurée à partir de son armature de grandes agglomérations.
- Soutenir les activités et fonctions urbaines majeures pouvant faire l'objet d'une répartition spatiale plus large en tendant vers une complémentarité et une relative spécialisation des principales villes de la région.
- S'appuyer sur le Plan de Déplacement Régional qui permettra une interconnexion des agglomérations.
- Soutenir les pôles d'excellence, spécialisés et concurrentiels, les relier entre eux et promouvoir leur interactivité.
- Ouvrir plus largement l'agglomération Bordelaise aux enjeux et objectifs du développement métropolitain de l'Aquitaine dans son ensemble.

## 20. MAITRISER L'OCCUPATION ET LA CONSOMMATION D'ESPACE

✓ *Type d'intervention du conseil régional : incitative/partenariale*

### Objectifs :

- Favoriser une urbanisation plus conforme à la préservation des espaces et des ressources sans nier les attentes spécifiques des Aquitains.
- Disposer d'outils de maîtrise foncière aux niveaux territoriaux pertinents afin de limiter l'extension urbaine et maîtriser les coûts du foncier pour une politique équitable du logement.
- Maintenir une veille prospective sur l'évolution de l'habitat et des besoins sur l'ensemble des territoires aquitains (besoins liés au vieillissement, aux handicaps, à la réduction de la taille des ménages...).
- Repenser les relations entre modes d'urbanisation, lieux d'activité, et migrations domiciles-travail.
- Garantir le maintien de l'activité agricole dans les zones de tension foncière.

## 21. METTRE EN VALEUR L'ESPACE PYRENEEN

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : directe/partenaire/incitative*

### Objectifs :

- Renforcer un espace remarquable et fragile.
- Valoriser les ressources et potentialités naturelles (agriculture, forêt, agropastoralisme, offre touristique tout au long de l'année).
- Anticiper les effets de la nouvelle PAC.
- Valoriser les cultures locales.
- Encourager les coopérations et partenariats entre régions frontalières.

## 22. METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE INTEGREE DU LITTORAL AQUITAIN

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative/partenaire/directe*

### Objectifs :

- Disposer des moyens de gestion territoriale grâce au GIP littoral.
- Aménager l'espace urbain.
- Préserver un milieu fragile, en maintenant la bio-diversité.
- Renouveler les activités liées au tourisme.
- Soutenir une économie spécifique.

## 23. PROMOUVOIR LA REGION ECO ENERGETIQUE

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative/partenaire*

### Objectifs :

- Définir et mettre en place une politique régionale de la biodiversité :
  - *Introduire les principes de développement durable dans toutes les politiques régionales (voir défi 5),*
- Economiser l'énergie et développer les énergies renouvelables :
  - *Mettre en œuvre un plan régional de développement des énergies propres et renouvelables.*
  - *Soutenir les dispositifs innovants.*
  - *Accompagner les politiques énergétiques des territoires.*
  - *Soutenir les actions d'information et de sensibilisation.*
  - *Améliorer la conception de l'habitat et des bâtiments, en utilisant notamment les atouts aquitains (bois).*
- Favoriser les transports collectifs (voir OS n°1)
- Promouvoir une agriculture soutenable de qualité (voir OS n°8).
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux (P.R.E.D.D Aquitaine) aux objectifs suivants :
  - *Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets notamment en agissant sur la fabrication et la distribution des produits*
  - *Organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume*
  - *Valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie*
  - *Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.*

## 24. PRESERVER ET PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : incitative/partenariale*

### Objectifs :

- Aborder l'eau à travers la diversité de ses potentialités : aliment, énergie, transport, pêche, agriculture, tourisme, industrie, santé, culture et patrimoine.
- Elaborer un grand projet aquitain sur l'eau. Définir une politique réfléchie de gestion quantitative et qualitative de l'eau, d'utilisation et d'évolution de sa consommation en lien avec les différents opérateurs oeuvrant dans ce domaine.

### ⇒ **DEFI N°5 : POUR UNE ACTION REGIONALE EFFICACE ET PARTENARIALE**

Le souhait quasi unanime de voir privilégier le scénario dit « en réseaux » d'évolution de l'Aquitaine à 2020 démontre une vision partagée en faveur d'un approfondissement des liens, entre groupes sociaux, entre institutions, entre territoires.

Le Conseil régional d'Aquitaine a souhaité par la réalisation partagée de ce Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire apporter une vision donnant un sens à l'action publique, à l'écoute attentive des territoires et des acteurs aquitains afin de faire de la région un espace de vie identifié, vécu, solidaire et novateur.

Ce cinquième défi porte donc le choix d'une dynamique aquitaine fondée sur les complémentarités, l'intelligence territoriale, l'échange d'expériences et l'adaptation d'une action publique réactive.

## 25. CONDITIONNER LES ACTIONS DE LA REGION AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

✓ *Type d'intervention du Conseil régional : directe*

### Objectifs :

- Faire de la Région une collectivité exemplaire dans la conception et la mise en œuvre de ses politiques.
- Apporter aux Aquitains un cadre de référence méthodologique, pédagogique et scientifique pour soutenir la démarche.
- Assurer les fonctions de médiation entre acteurs.
- Structurer les compétences régionales en la matière.
- Favoriser le développement d'un habitat respectueux de l'environnement (transport, usage des espaces, consommation...).

## **26. RENFORCER L'ACTION TERRITORIALE DE LA REGION POUR L'EQUITE ET LA COHESION SOCIALE**

✓ *Type d'intervention du conseil régional : directe*

### **Objectifs :**

- Favoriser le renforcement du rôle charnière des villes moyennes entre les métropoles et l'espace rural pour les grands services d'intérêt général.
- Accompagner les politiques de développement durable des territoires.
- Encourager le développement des services à la personne.
- Conforter la démarche agglomération et pays.
- Organiser le « leadership » par grand projet.
- Faire émerger des territoires de projets.
- Développer les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et organiser les INTERSCOTS.
- Se doter d'une ingénierie territoriale, capitaliser les expériences et savoir-faire.

## **27. METTRE EN ŒUVRE LES GRANDS PROJETS D'INTERET REGIONAL**

✓ *Type d'intervention du conseil régional : directe*

### **Objectifs :**

- Faire de la Région l'initiatrice ou le maître d'ouvrage des projets d'intérêt régional (plan de déplacement, aménagement du littoral, attractivité économique, maîtrise du foncier, stratégie territoriale, prospective).

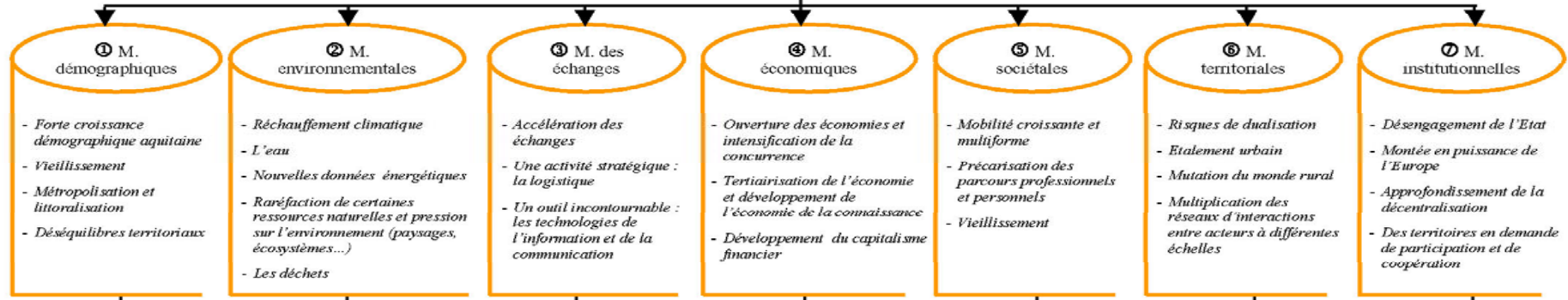
## **28. FAIRE DE L'AQUITAINE UNE REGION CITOYENNE ET PARTENARIALE**

✓ *Type d'intervention du conseil régional : directe*

### **Objectifs :**

- Encourager la participation des corps intermédiaires (corps intermédiaires, notamment associatifs...) à l'action régionale et conforter le partenariat privilégié avec le CESR.
- Intégrer la demande citoyenne comme l'un des paramètres de définition et d'ajustement des politiques.
- Considérer la société civile comme un acteur de changement.
- Conforter la démultiplication des espaces et des outils de concertation locale (CLD, TIC...).
- Conforter le dialogue social préalable à la décision publique régionale.
- Valoriser l'image de l'Aquitaine fondée sur la diversité de ses territoires.

## DES ENJEUX AUTOUR DE 7 GRANDES FAMILLES DE MUTATIONS



### Aquitaine Horizon 2020 : une ambition partagée

#### 5 Défis

- Le citoyen au centre du projet
- Une dynamique et une solidarité des territoires
- Le développement durable comme principe de l'action au quotidien
- L'affirmation du fait régional dans une logique partenariale

LES GRANDES ORIENTATIONS

#### 1 Cultiver la solidarité et le vivre ensemble

- 1) Permettre tous les déplacements en région
- 2) Lutter contre toutes les inégalités
- 3) Sécuriser les itinéraires de vie active
- 4) Encourager une société aquitaine créative
- 5) Parier sur la jeunesse
- 6) Disposer d'une charte de l'accès au logement pour tous

#### 2 Dessiner les nouvelles frontières du développement économique et social

- 7) Ouvrir et promouvoir l'Aquitaine dans l'économie internationale
- 8) Mobiliser les énergies pour l'atout agricole et agro-alimentaire
- 9) Accompagner la création d'activités et d'emplois de services
- 10) Investir pleinement sur les domaines d'excellence et de compétitivité régionale
- 11) Dynamiser un modèle de développement social et solidaire
- 12) Assurer la pérennité du tissu des TPE

#### 3 Occuper toute sa place en Europe et dans le monde

- 13) Faire le choix d'une Euro-Région : Aquitaine/Euskadi- Navarre
- 14) Développer une vocation logistique : tirer parti du corridor atlantique
- 15) Mettre à niveau les réseaux d'infrastructures
- 16) Favoriser les échanges et la coopération à l'international
- 17) Ouvrir de nouveaux horizons numériques

#### 4 Valoriser les territoires et garantir la qualité des espaces

- 18) Conforter les dynamiques rurales
- 19) Organiser le réseau métropolitain des agglomérations
- 20) Maîtriser l'occupation et la consommation d'espace
- 21) Mettre en valeur l'espace pyrénéen
- 22) Mettre en place une politique intégrée du littoral aquitain
- 23) Promouvoir la région éco-énergétique
- 24) Préserver et protéger les ressources en eau

#### 5 Pour une action régionale efficace et partenariale

- 25) Conditionner les actions de la Région aux objectifs de développement durable
- 26) Renforcer l'action territoriale de la Région pour l'équité et la cohésion sociale
- 27) Mettre en œuvre les grands projets d'intérêt régional
- 28) Faire de l'Aquitaine une région citoyenne et participative

## VII - EVALUER ET ASSURER LE SUIVI PARTICIPATIF

---

L'adoption du SRADDT, prévue pour le 15 septembre prochain, ne signifie pas la fin de la démarche prospective du Conseil Régional d'Aquitaine, bien au contraire.

Le SRADDT a ouvert la voie vers de nouveaux chantiers possibles et demeure un livre « ouvert à écrire en continu ». Telle est la profession de foi, pour une Région qui accorde de l'importance à toute démarche de construction partagée, d'anticipation et qui souhaite regarder l'avenir avec une réelle volonté d'aménagement et de développement durable de son territoire.

La démarche d'élaboration du SRADDT, guidée par les objectifs d'inventivité, de concertation et de conduite collective, a donné lieu à une véritable participation et mobilisation des acteurs aquitains (communes, communautés de communes, pays et conseils de développement, agglomérations, conseils généraux, associations, universitaires, acteurs socio-économiques et corps intermédiaires), qui s'est soldée par la présence de 1000 personnes aux Etats Généraux du 4 mai dernier.

Cette démarche a été positivement ressentie, dans sa méthode d'élaboration, par l'ensemble des acteurs aquitains, qui demeurent aujourd'hui dans l'attente de dispositifs de suivi et d'animation des orientations du SRADDT.

Au delà des fonctions classiques d'un SRADDT - dont la première est de servir de cadre de référence pour le positionnement de la Région au regard des futurs Contrat de Projet - la Région Aquitaine souhaite imaginer un dispositif de suivi, de poursuite de l'animation de la démarche prospective et de gouvernance du territoire régional au regard de son aménagement futur et durable.

Trois formes de perspectives peuvent être envisagées pour le SRADDT « Aquitaine Horizon 2020 ».

### L'EVALUATION ET LE SUIVI PARTICIPATIF :

Tel que le stipule l'article 2 du décret du 19 septembre 2000 relatif au SRADDT, « celui-ci détermine les conditions dans lesquelles seront assurées l'exécution du Schéma Régional et l'évaluation périodique de sa mise en œuvre. »

Par ailleurs, la Région Aquitaine s'est positionnée en 2006, comme chef de file pour l'ARF en vue de la création d'un référentiel commun d'indicateurs régionaux de développement durable et a d'ores et déjà commencé à travailler avec un cabinet d'études sur la définition de ces indicateurs en lien bien évidemment avec le SRADDT. Par conséquent, la conjonction de l'élaboration d'indicateurs de développement durable avec la mise en place d'un suivi du SRADDT devrait permettre la construction d'indicateurs pertinents pour le premier semestre de l'année 2007.

Cette démarche de construction d'indicateurs pertinents se construira en transversalité avec les différents services régionaux, en bénéficiant de l'expertise reconnue du CESR ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs aquitains, à l'instar de la concertation engagée pour l'élaboration du SRADDT. Cela permettrait de démontrer les apports de l'évaluation pour renforcer et poursuivre le "continuum" de débat public entre la région, collectivités locales, territoires de projet et acteurs de la société civile aquitains et ainsi développer les conditions d'un dialogue permanent démontrant l'impact d'un SRADDT.

### **MENER LA PROSPECTIVE, MUTUALISER LA CONNAISSANCE ET CRÉER DE L'EXPERTISE DANS UNE LOGIQUE PARTENARIALE :**

Dans une visée opérationnelle et dans son plein rôle de prospective, le SRADDT pourra amener le développement d'une culture prospective régionale collective grâce à l'organisation de « chantiers » ou de « conférences » thématiques portant sur des orientations du SRADDT.

L'animation d'une telle démarche de réflexion prospective viserait à constituer un réseau d'information, de diffusion et de partenariats –territoriaux et sectoriels - permettant de fournir des éléments de connaissance et d'analyse sur les évolutions, ruptures, enjeux et perspectives auxquels est et sera confronté l'Aquitaine.

Cette démarche s'appuiera et pourra s'élaborer en étroite collaboration avec le CESR, dont la section « veille et prospective » travaille sur l'anticipation des ruptures de continuité positives ou négatives de l'Aquitaine en ayant pour principal objectif d'éclairer la décision publique.

Dans un souci de pragmatisme, il faudra établir une hiérarchisation des orientations souhaitées être portées à l'approfondissement, à l'échange et définir également les modalités d'expertise possibles (enquêtes, entretiens, interviews, mini-réunions etc...).

### **RENDRE COMPTE ET ANIMER LE DEBAT PUBLIC REGIONAL :**

Dans la prolongation de la dernière orientation de la Charte : « Faire de l'Aquitaine, une région citoyenne et partenariale », des forums de restitution et de sensibilisation à l'action régionale pourront être organisés dans différentes villes et territoires d'Aquitaine avec l'ensemble des acteurs du développement régional. Ils pourront être ouverts aux citoyens dans un double esprit de rendre compte des avancées du SRADDT ainsi que d'écouter et de stimuler la participation citoyenne et démocratique.